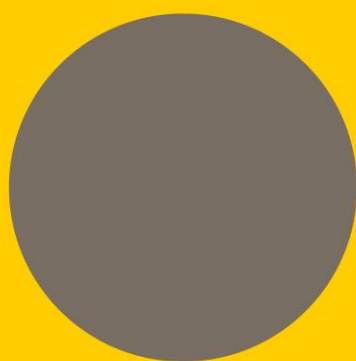
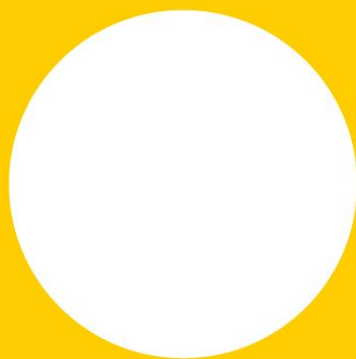




RAPPORT ANNUEL

**Bpifrance
Participations
2018**



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	3
2. CHIFFRES CLES	4
2.1. Bilan 2018	4
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2018	4
3. RAPPORT DE GESTION	5
3.1. Rapport d'activité	5
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
4.1. Gouvernance	27
4.2. Mandats	29
4.3. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	31
4.4. Délégations en matière d'augmentation de capital	32
4.5. Choix des modalités d'exercice de la direction générale	32
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	32
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	34
6.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance	34
6.2. Organigramme fonctionnel	35
6.3. Organigramme du réseau	36
7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	37
8. COMPTES SOCIAUX + NOTES	38
9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53
9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	53
9.2. Rapport sur les conventions réglementées	58
10. ANNEXES	68

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



2018 a de nouveau été une année record au service du financement de l'investissement et de la croissance des entreprises, mais également une année d'importants changements, qu'ils relèvent de l'organisation du groupe ou de l'évolution de son offre.

La banque a activement soutenu l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (7,5Md€ en 2018, +7,0 % par rapport à 2017). Bpifrance a veillé à porter son action prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique et environnementale, French Fab) insuffisamment couverts par le marché.

En mobilisant son offre de garantie (8,7Md€ de crédits bancaires garantis en 2018, au bénéfice de près de 61 000 entreprises bénéficiaires), Bpifrance a eu une action

massive de soutien au développement de l'offre privée de crédits sur les segments les plus risqués (ex. création, TPE).

En dépit de contraintes budgétaires fortes, Bpifrance a déployé 1,2 Md€ de ses aides à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro), soit plus de 5 600 dossiers financés, s'affirmant comme un partenaire de premier plan de la French Tech.

Dans un environnement économique toujours favorable en 2018, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements en fonds propres ont ainsi atteint 2 Md€ en 2018, parmi lesquels près d'1 Md€ auprès de fonds partenaires, témoignage du rôle de structuration et d'entraînement de l'écosystème du capital investissement français de Bpifrance.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, notamment digitale. L'activité Export enregistre en 2018 une croissance de 10% du nombre de PME et ETI accompagnées, tandis que les principaux produits d'assurance export confirment une performance en progression depuis la reprise de l'activité par Bpifrance en 2017.

Après avoir irrigué l'ensemble des équipes depuis 2015, l'Accompagnement est devenu un métier à part entière chez Bpifrance. En 2018, plus de 3 600 missions ponctuelles d'accompagnement ont été réalisées auprès d'entreprises, et parmi celles-ci plus de 2600 afin de les accompagner à l'international. Enfin, depuis le lancement de son premier programme Accélérateur en 2015, Bpifrance a désormais accompagné plus de 640 entreprises (+87% vs 2017) en déployant des programmes spécifiques et sur-mesure, notamment en lien avec les Régions et filières.

Enfin, dans une logique de mise en cohérence des activités de la Caisse des Dépôts et de Bpifrance, plusieurs activités ont été transférées à Bpifrance. Il s'est agi dans un premier temps de l'activité de co-investissement aux côtés de fonds souverains, dont la reprise doit permettre à Bpifrance de répondre à l'enjeu majeur de mobilisation accrue de capitaux vers les entreprises françaises. Puis, en toute fin d'année, a été formalisé le transfert à Bpifrance de l'ensemble des missions de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat (jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts), ainsi que celui de l'Agence France Entrepreneur. 2019 sera ainsi fortement marquée par le déploiement de ces nouvelles missions sur tout le territoire.

Constamment à l'écoute des besoins des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2019 son action de puissant catalyseur de la croissance des entreprises, au plus proche du tissu économique.

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général
de Bpifrance Participations

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2018

Ci-dessous des chiffres clés issus des comptes sociaux de Bpifrance Participations :

En millions d'euros	2017	2018
Résultat net après impôts	777	-700
Total Bilan	21 979	22 378
Portefeuille		
Valeur brute	22 622	24 729
Engagements non libérés	3 953	5 691
Dépréciations	-3 077	-3 908
Valeur nette comptable	19 545	20 821

2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2018

2.2.1. Capital social, capitaux propres au 31 décembre 2018

(a) Capital social au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le capital de Bpifrance Participations s'élève à 15 520 406 597,81 euros.
A cette date, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Participations.

(b) Capitaux propres au 31 décembre 2018

En millions d'euros	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Libération du capital	Résultat 2018	Provisions réglementées	31/12/2018
Capital social	15 520							15 520
dont capital non appelé	1 369				(1 369)			-
Prime d'apport	211							211
Prime d'émission	-							-
Réserve légale	214		39					253
Report à nouveau	1 163	777	(39)	(650)				1 251
Résultat de l'exercice	777	(777)				(700)		(700)
Provisions réglementées	21						(1)	20
TOTAL	17 905	-	-	(650)	-	(700)	(1)	16 554

Au cours de l'exercice 2018, la variation des capitaux propres s'établit au total à -1 351 M€ et concerne :

- La distribution effectuée au titre du résultat de l'exercice 2017 à Bpifrance SA pour (500) M€ et d'un acompte au titre de l'exercice 2018 de (150) M€ ;
- L'affectation du solde du résultat 2017 en report à nouveau pour 88 M€ et à la réserve légale pour 39 M€ ;
- La constatation du résultat net 2018 pour -700 M€.

La libération du capital effectuée au troisième trimestre 2018 pour 1 369 M€ est neutre sur le niveau des capitaux propres (réduction du montant en capital non appelé, mais capital social inchangé).



2.2.2. Actionnariat au 31 décembre 2018

Depuis le 12 juillet 2013, Bpifrance SA détient la totalité du capital de Bpifrance Participations (sous réserve de trois actions prêtées par Bpifrance SA à des personnes physiques salariées du groupe Bpifrance).

Bpifrance SA est détenue à 50% par l'Etat via l'EPIC Bpifrance et à 50% par la Caisse des dépôts et consignations.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Bpifrance Participations n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.1.2. Les missions et les métiers

3.1.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;

- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;

- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.

- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;



- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

3.1.2.2. Organisation des métiers du pôle Investissement de Bpifrance

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3¹ et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI-II, FFI-III, et FFI-IV).

Le métier Fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le fonds de fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le fonds de fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le fonds de fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le fonds de fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales.

- **Capital Développement. La direction exécutive du Capital Développement, mise en place à compter de juillet 2018, a réuni plusieurs activités et équipes :**

- **Mid & Large Cap** : les équipes de ce métier investissent et suivent des participations dans des :
 - Grandes entreprises stratégiques pour l'économie française, avec 12,2 Md€ sous gestion ;
 - ETI, via le Fonds long terme ETI 2020 (99 ans), doté de 3 Md€, en investissant des montants allant de 15 M€ jusqu'à plusieurs centaines de millions ;
 - PME et ETI à fort potentiel, via les Fonds MidCap (dont notamment les fonds nouvellement créés Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I), dotés de 1,5 Md€, en investissant en fonds propres, quasi-fonds propres ou dette privée des montants compris entre 5 M€ et 15 M€ ;
 - Equipementiers automobiles de rangs 1 et 2 via le Fonds Avenir Automobile (FAA), doté de 625 M€, en investissant des montants compris entre 1 M€ et 60 M€ ;
 - Projets industriels, via le fonds Société de Projets Industriels (SPI), doté de 840 M€, en prenant des participations minoritaires dans des sociétés de projets créées en partenariat avec des industriels, pour des montants compris entre 10 M€ et 160 M€.
- **Fonds propres PME (Small Cap)** : les équipes de ce métier investissent en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME et petites ETI et sont organisées en trois pôles :
 - Pôle France Investissement Régions, qui regroupe plusieurs fonds généralistes (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4 ainsi qu'une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I) ;
 - Pôle Filières, qui regroupe plusieurs fonds thématiques (Croissance Rail, Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Definvest pour la partie capital développement et une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I pour les investissements en matière d'énergie et d'environnement) ;
 - Pôle France Investissement Tourisme, fonds spécialisé dans le secteur du tourisme et du loisir, qui regroupe le fonds FIT et une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I.

¹Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

- Aux activités et équipes existantes au sein de la direction du Capital Développement s'est par ailleurs ajouté, en décembre 2018, un nouveau métier, à la suite du transfert de CDC International Capital à Bpifrance : celui du partenariat avec des fonds souverains.

Pour tenir compte de ces évolutions survenues en 2018, l'organisation interne de la direction exécutive Capital Développement distinguera, à compter de l'année 2019, les métiers suivants :

- Large Cap ;
- Mid Cap ;
- Small Cap (France Investissement Régions) ;
- Fonds thématiques (FAA, SPI, Fonds Filières, France Investissement Tourisme) ;
- Partenariats fonds souverains (ex-CDC IC).

Constituée en 2014 par la Caisse des Dépôts, CDC International Capital (CDC IC) a pour mission le développement de relations partenariales de long terme avec des fonds souverains étrangers, dans le but de réaliser des opérations de co-investissement en France et à l'international. Depuis son lancement, CDC IC a ainsi noué 7 partenariats stratégiques, en Asie, au Moyen-Orient ainsi qu'en Russie. Elle, a su, par ailleurs, valoriser ces partenariats, en réalisant notamment 15 investissements dont deux ont, depuis lors, été cédés. D'autres opérations sont actuellement en cours de réalisation.

Pour la Caisse des Dépôts, le transfert de CDC IC à Bpifrance participe à la clarification des activités du Groupe et à la rationalisation de ses outils d'intervention en faveur de l'accompagnement en capital des entreprises.

Pour Bpifrance, la reprise des activités de CDC IC doit permettre de répondre à l'enjeu majeur de mobilisation accrue de capitaux vers les entreprises françaises. Bpifrance poursuivra la conduite d'opérations de co-investissements directs dans des entreprises françaises, notamment des ETI, aux côtés de ces investisseurs souverains, tout en cherchant à étendre le champ d'action des partenariats vers de nouveaux segments tels que le capital-risque ou le capital croissance, comme vers de nouvelles modalités tels que les investissements dans des fonds français.

Les collaborateurs de CDC IC ont rejoint depuis la mi-décembre Bpifrance. L'activité d'investissement est intégrée à la nouvelle direction exécutive Capital Développement de Bpifrance, tandis que la Direction exécutive de l'International, de la Stratégie des Etudes et du Développement assure dorénavant le lien avec les fonds souverains, dans la continuité des actions qu'elle mène déjà à ce titre.

- **Innovation**, les équipes de gestion du métier Innovation interviennent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, en co-investissement avec des tiers ou détenus à 100% par des tiers (dont certains fonds du Programmes d'Investissement d'Avenir). Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :
 - Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations dans tous les domaines de l'Innovation et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
 - Le pôle **Numérique** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et en 2019 via le fonds Ambition Numérique 2 ;
 - Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé connectée via Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme ;
 - Le pôle **Innovation Transverse** qui intervient via les fonds PSIM et Defininvest ;
 - Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds actifs CDC Entreprises Elan PME, Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence, Mode et Finance 2, Bpifrance Mezzanine I et Bpifrance Capital I.
- **Accompagnement** : désormais l'offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant l'offre de 80 produits au catalogue, articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Bpifrance Excellence et la direction de l'Innovation, en lien fonctionnelle avec cette Direction.



Parallèlement, une décentralisation s'opère avec le déploiement de 12 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d'entreprises accélérées et l'appropriation du métier de l'Accompagnement par le réseau.

Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

- 1) Business Development : Crée et contractualise les programmes Accélérateurs avec les partenaires et développe les nouveaux programmes
- 2) Marketing et Soutien Commercial : Diffuse l'information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux et forme les prescripteurs
- 3) Opérations : Organise l'exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes de IC et Accélérateurs, gère le vivier de nos consultants externes
- 4) Formations / Cursus Université des dirigeants : Définit, contractualise le contenu des formations présentiels et digitales, pour et en dehors des Accélérateurs
- 5) Pilotage et Gestion (mi 2019) : collecte, gère et produit les indicateurs d'activité et financiers pour les besoins des reportings, des suivis et des analyses.

3.1.2.3. Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

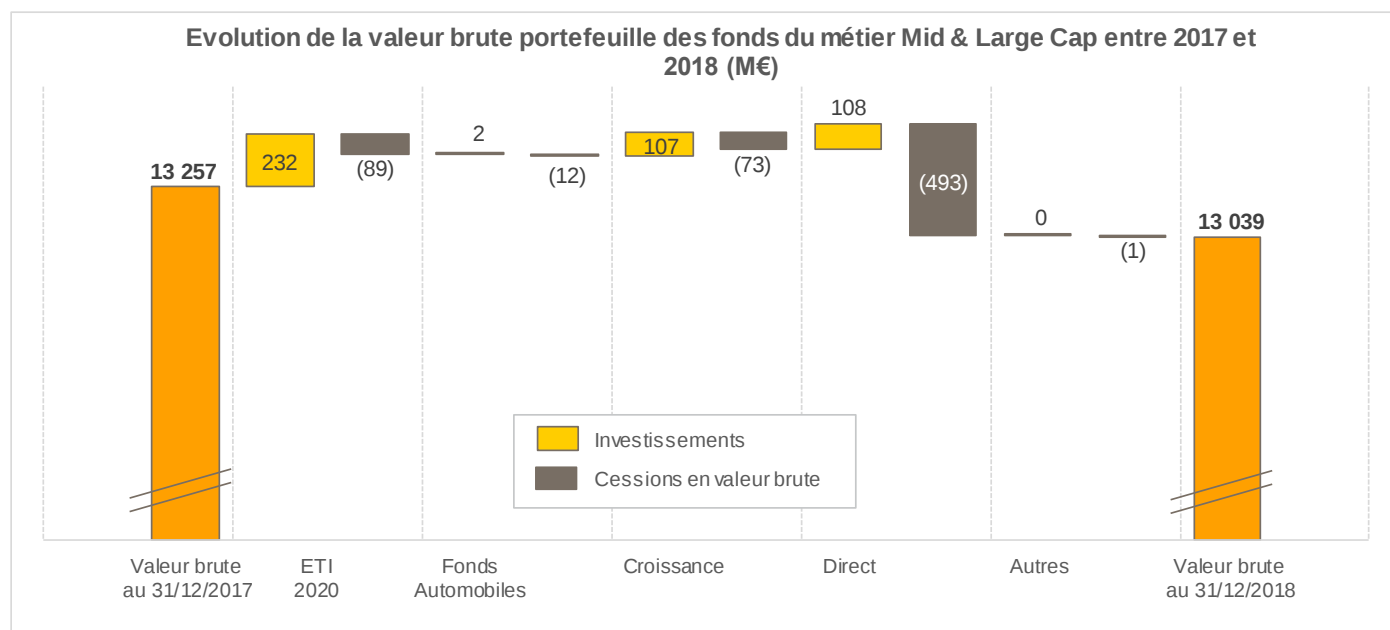
Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement au travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;
- c) Le métier Innovation a réalisé en 2017 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs *corporate*, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain.

3.1.3. L'activité par métiers et chiffres clés

3.1.3.1. L'activité du métier Mid & Large Cap – Direction du Capital Développement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement (hors participations directement détenues par Bpifrance Participations) entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FMEA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



(1) : dont 6 M€ de capitalisation d'intérêts

Les investissements (montants décaissés) des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap s'inscrivent en baisse à 341 M€ en 2018 contre 387 M€ en 2017. Cette baisse porte à la fois sur le fonds ETI 2020 qui a investi 232 M€ dans 10 entreprises en 2018 contre 248 M€ dans 13 entreprises en 2017 et sur les fonds Mid Cap (anciennement France Investissement Croissance) qui ont investi 107 M€ dans 19 entreprises dont 7 réinvestissements (contre 139 M€ dans 20 entreprises en 2017) dont 33 M€ par le fonds Bpifrance Capital I, 26 M€ par le fonds Bpifrance Mezzanine I et 20 M€ par le fonds FIC Dette Privée.

L'activité de « direct » de la direction Mid & Large Cap se traduit par des investissements d'un montant de 103 M€ en 2018 et concerne exclusivement des réinvestissements opérés sur des participations du portefeuille (STMicroelectronics, Sequana...). Ce montant est largement inférieur aux montants investis en 2017 (2 416 M€) car l'année avait été marquée par une opération exceptionnelle de rachat de la participation de l'Etat dans le groupe PSA pour 1 875 M€. Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2018.

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 173 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 192 M€. Le fonds ETI 2020 a réalisé 3 cessions totales et 3 cessions partielles pour 96 M€ encaissés (89 M€ en valeur brute). Les fonds Mid Cap ont réalisé 21 cessions dont 7 partielles pour 82 M€ encaissés (73 M€ en cessions en valeur brute) et les fonds automobiles ont réalisé 5 cessions dont 3 totales pour 14 M€ encaissés (correspondant à une sortie en valeur brute de 12 M€) à la quote-part détenue par Bpifrance.

Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2018 font ressortir un produit de cession total de 261 M€ qui se concentre sur :

- 1 cession partielle de Grandes Entreprises (CGG Veritas) ;



- 5 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 4 totales concentrées sur Euronext (2,8x) pour 105 M€ et Naturex pour 78 M€ (2,2x).

Enfin, les parts de fonds détenus et gérés par des tiers ont distribué à Bpifrance Participations 16 M€ (dont 1 M€ correspondant à l'amortissement et 15 M€ de plus-value).

Caractéristiques des dix plus grosses opérations 2018

Les caractéristiques des dix principaux investissements réalisés par le métier Mid & Large Cap en 2018 et des sociétés objets de ces investissements sont résumées ci-après.

Réinvestissement dans STMicroelectronics

Bpifrance a été sollicité par le CEA pour la reprise de sa participation restante dans FT1CI (holding de détention indirecte de ses titres STMicroelectronics), soit un réinvestissement de 73,6 M€, opéré en novembre 2018 et portant le taux de détention de Bpifrance Participations dans STMicroelectronics à 13,75%.

Investissement dans Greenyellow

En décembre 2018, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 8,1 % du capital de Greenyellow (conception, développement et financement pour le compte de clients professionnels de solutions de réduction de leur facture de consommation d'électricité via 3 activités que sont l'installation et la gestion de centrales photovoltaïques, la mise en place de contrats d'efficacité énergétique et les services à l'énergie associés) pour 50 M€. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite accompagner un leader français de la production d'énergie décentralisée photovoltaïque, de l'efficacité énergétique et des services à l'énergie en lui donnant les moyens d'accélérer sa croissance à l'international et auprès de nouveaux clients.

Investissement dans Groupe Beneteau

En septembre 2018, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 5,2 % du capital du groupe Bénéteau (conception, fabrication et commercialisation de bateaux et de maisons mobiles) pour 47 M€. Avec cet investissement, Bpifrance accompagne une ETI à l'actionnariat familial à l'occasion d'une recomposition du capital au sein de la famille fondatrice.

Investissement dans Nace

En février 2018, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 6,2 % de la holding luxembourgeoise PN VII Investments SCSSp détenant le Groupe Nace (groupe d'enseignement primaire et secondaire regroupant 30 écoles privées principalement en Europe, et également en Inde) pour 25 M€. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite accompagner le développement du groupe NACE à travers notamment des projets de croissance organique en France.

Investissement dans Galileo

En mai 2018, Bpifrance Participations a investi, via le fonds ETI 2020, 25 M€ dans Galileo (deuxième groupe d'enseignement supérieur européen privé, proposant des formations dans les domaines du management, de la mode, de l'art, de l'internet et des médias). Avec cet investissement, Bpifrance souhaite renforcer le poids de l'actionnariat français dans un groupe qui réalise 50% de son CA en France et accompagner le développement international du groupe tout en s'assurant du maintien de son ancrage français.

Investissement dans Neoxam

En mai 2018, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 17,7 % de Neoxam (éditeur de solutions logicielles pour le secteur de la gestion d'actifs) pour 23 M€. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite accompagner la croissance rapide d'un leader français des logiciels pour l'Asset Management, en particulier sur des géographies clés comme les Etats-Unis et la Chine.

Investissement dans Plastic Omnium Environnement

En décembre 2018, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 18 % de Plastic Omnium Environnement (leader européen de la conteneurisation des déchets) pour 22 M€. Avec cet investissement, Bpifrance accompagne une offre de reprise française dans le cadre du carve-out / LBO primaire de Plastic Omnium Environnement.

Réinvestissement dans Sequana

En 2018, Bpifrance a opéré un réinvestissement de 20 M€ en avance en compte courant dans le groupe de distribution de papiers, de produits d'emballage et de communication visuelle qui connaît de fortes difficultés et des tensions de trésorerie. La nouvelle avance consentie a pour objet de détendre cette situation afin de permettre la restructuration du groupe.

Investissement dans Nexteam

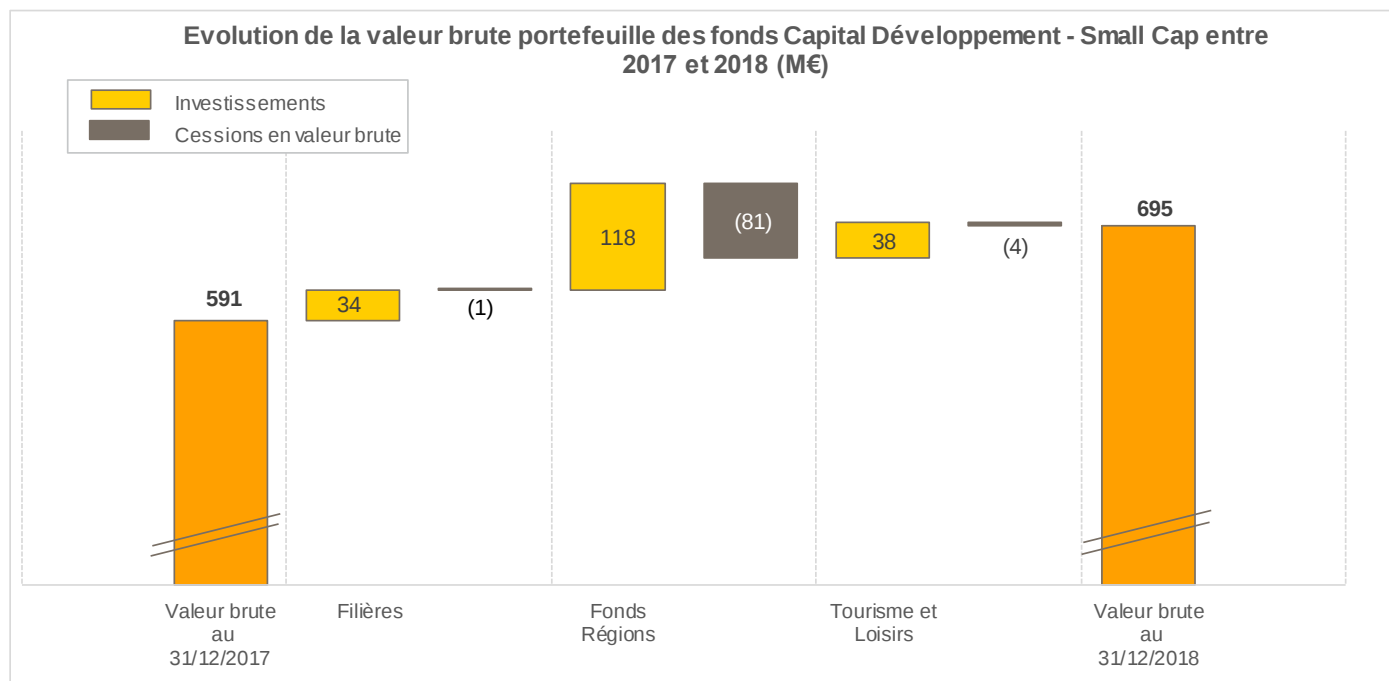
En décembre 2018, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 8,4 % de Nexteam (usinage de pièces pour l'aéronautique et la défense) pour 20 M€. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite accompagner le groupe sur le long-terme et contribuer au financement de sa croissance externe, potentiellement en réinvestissant significativement.

Investissement dans Sogetrel

En décembre 2018, Bpifrance Participations a acquis, via les fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I, 14,3 % de Sogetrel (conception, déploiement et maintien d'infrastructures de réseaux télécoms et de systèmes numériques de communication) pour 15 M€. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite continuer à accompagner le groupe dans sa stratégie de rester le 1er partenaire d'Orange et de se diversifier sur les métiers de la sûreté et des solutions communicantes.

3.1.3.2. L'activité du métier Small Cap – Direction du Capital Développement (ex. FPPME)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital Développement gérés par Bpifrance Investissement et détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou fonds de fonds PME. Seul le fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, est géré pour compte de tiers.



Les investissements réalisés en 2018 ressortent à 191 M€ dans 101 sociétés, un niveau d'activité en hausse par rapport à l'année 2017 tant en volume (+17%) qu'en valeur (+58%) (121 M€ investis dans 86 sociétés). Cette hausse est liée à la levée des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I permettant au métier de réaliser des tickets d'investissement d'une valeur plus élevée : le ticket moyen investi par le métier passe ainsi de 1,4 M€ en 2017 à 1,9 M€ en 2018.

Cette hausse de l'activité sur l'année 2018 est notable pour les trois équipes : les fonds Régions passent de 90 M€ en 2017 à 118 M€ en 2018, soit une hausse de plus de 30%, les fonds Filières ont investi 34 M€ pour seulement 4 M€ en 2017 et les fonds Tourisme ressortent à 38 M€ contre 27 M€ en 2017.

Les investissements du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement demeurent concentrés sur les fonds France Investissement Régions, qui s'établissent à 118 M€ dans 68 entreprises contre 90 M€ dans 64 entreprises en 2017 et se concentrent majoritairement sur le fonds FIR 1 (37 M€) et à partir de sa levée en mai, Bpifrance Capital I (66 M€). Les autres investissements ont été réalisés principalement par les fonds FIR 2 (7 M€) et FIR 3 (3 M€), avant que leur période d'investissement ne soit clôturée suite à la levée des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I, qui portent désormais tous les nouveaux investissements de l'équipe.

En 2018, les fonds Filières ont réalisé près de 34 M€ d'investissements dans 14 entreprises contre 4 M€ dans 5 entreprises en 2017. Cette hausse significative, aussi bien en montant qu'en nombre de dossiers, est liée au développement de l'activité d'investissement dans la filière énergie et environnement (EE) qui a représenté en 2018 23 M€ investis dans 6 entreprises (via le fonds Bpifrance Capital I) contre 3 M€ dans 1 entreprise en 2017. Les autres investissements de l'équipe en 2018 se répartissent entre 8 M€ dans 4 entreprises dans la filière bois (via le fonds Bois 2), 1 M€ dans 3 entreprises dans la filière ferroviaire (via le fonds Croissance Rail) et 2 M€ dans 1 entreprise dans la filière nucléaire (via le fonds FDEN).

Les investissements de l'équipe Tourisme et Loisirs ont été réalisés par le fonds FIT jusqu'à la levée du fonds Bpifrance Capital I en mai 2018. Ils sont en hausse en 2018 et représentent 38 M€ investis dans 24 entreprises contre 27 M€ dans 20 entreprises en 2017.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2018, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement, ressortent à 86 M€ en valeur brute pour un montant effectivement encaissé de 120 M€, en hausse significative par rapport à 2017 (69 M€ pour un montant encaissé de 89 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 31 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 62 M€ encaissés, soit un multiple de x2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisé des cessions significatives sur l'année 2018 sont AED C4 qui a réalisé 14 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 18 M€ encaissés, FIR 4 avec près de 20 M€ de cessions en valeur brute pour 15 M€ encaissés et FIR 2 avec 10 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 13 M€. Concernant les fonds Filières, les cessions réalisées ne concernent que le Fonds Stratégique Bois qui a réalisé 2 cessions totales pour une valeur brute de 0,7 M€ et un montant encaissé de 0,9 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance. Les autres fonds de l'équipe étant encore en période d'investissement, ils n'ont pas réalisé de cession sur la période. En 2018, le fonds FIT (Tourisme), levé fin 2015, a réalisé ses deux premières cessions pour une valeur brute de 4 M€ et un montant encaissé de 5 M€.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement s'établit ainsi à 695 M€ à fin 2018.

3.1.3.3. L'activité du métier Fonds de fonds

a) Présentation du portefeuille du métier Fonds de fonds au 31.12.2018

Le tableau ci-dessous présente un état du portefeuille des fonds de fonds souscrits par FSI PME Portefeuille et directement par Bpifrance Participations à hauteur de la quote-part détenue par la société de participations et retraité des souscriptions dans les fonds directs gérés (ex : P&C, Mode et Finance...).



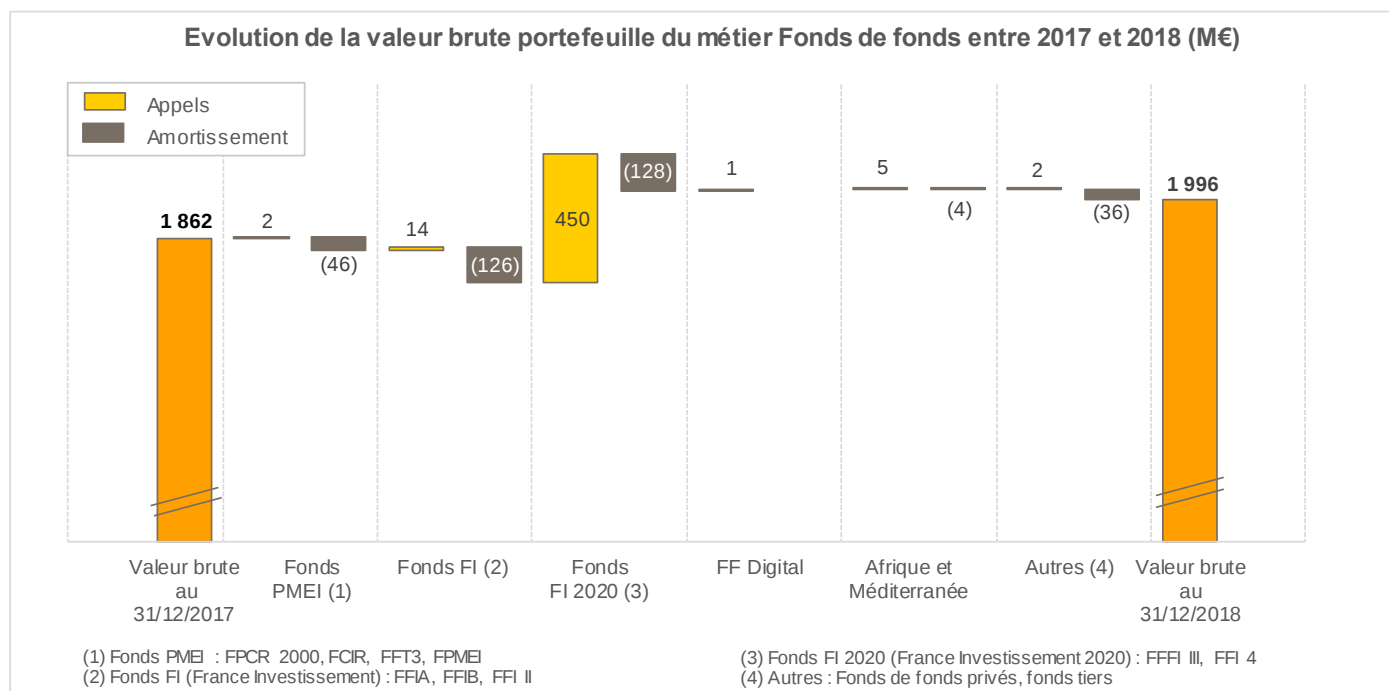
Les informations indiquées ci-dessous portent sur le portefeuille des fonds de fonds. Leurs sous-jacents sont majoritairement des véhicules d'investissement (FPCR et Société de capital investissement), mais peuvent également être des sociétés de gestion ou des sociétés dites commerciales (par opposition aux sociétés ayant pour objet social l'investissement ou la gestion de participations).

En M€			DONNEES DEPUIS L'ORIGINE AU 31/12/2018								Taux de souscription	Taux d'appel	Taux d'amortissement
Fonds de fonds	Millésime	Taille*	Souscriptions totales	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Appels nets cumulés (valeur brute)	Souscriptions non appelées	Distributions cumulées	Dont plus/moins values cumulées	Produits du portefeuille	Souscriptions totales / Taille	Appels cumulés / Souscriptions totales	Amortissements cumulés / Appels cumulés
FPMEI	2006	900,7	667,1	644,2	462,5	181,7	24,7	514,3	51,8	40,6	74,1%	96,6%	71,8%
FPCR 2000	2001	95,0	29,1	29,1	27,5	1,6	-	36,3	8,8	0,0	30,7%	100,0%	94,6%
FFT3	2005	150,0	45,4	44,4	23,7	20,7	1,3	29,3	5,6	0,0	30,2%	97,9%	53,4%
FCIR	2002	70,0	33,7	33,5	23,1	10,4	0,2	31,8	8,7	0,0	48,2%	99,4%	68,9%
FFI A	2007	330,0	305,7	283,7	209,9	73,8	22,9	277,4	67,6	0,0	92,6%	92,8%	74,0%
FFI B	2007	224,0	190,1	176,3	72,6	103,7	13,8	71,8	-0,8	2,5	84,9%	92,8%	41,2%
FFI II	2010	632,0	561,4	498,5	266,7	231,8	63,3	284,0	17,3	2,2	88,8%	88,8%	53,5%
FFFI III	2012	1 449,9	1 346,1	950,6	175,6	775,0	399,1	178,5	2,9	8,3	92,8%	70,6%	18,5%
Fonds de fonds privés	2006	232,1	229,9	198,8	154,5	44,3	33,7	156,6	2,1	0,2	99,0%	86,5%	77,7%
FFI4	2015	2 320,0	1 745,9	403,7	4,0	399,7	1 342,9	4,0	0,0	1,5	75,3%	23,1%	1,0%
FF Digital		139,3	2,7	1,0	-	1,0	1,7	-	-	-	1,9%	37,5%	0,0%
Averroes Finance 1	2003	6,1	5,8	5,8	5,3	0,5	0,0	5,5	0,1	1,5	96,1%	99,9%	91,3%
Averroes Finance 2	2009	29,9	12,7	11,4	1,3	10,1	1,3	1,3	-	0,0	42,5%	89,8%	11,5%
Averroes Finance 3	2014	75,0	19,2	7,1	0,1	7,0	12,1	0,1	-	0,0	25,6%	37,0%	1,1%
Fonds internationaux affiliés		40,3	40,3	28,7	11,4	17,3	11,6	11,0	-0,3	0,6	100,0%	71,1%	39,7%
Sicav		78,7	78,7	78,7	-	78,7	-	10,6	10,6	0,4	100,0%	100,0%	0,0%
FEI		120,7	120,7	39,1	-	39,1	81,6	-	-	1,7	100,0%	32,4%	0,0%
TOTAL		8 410,3	5 434,6	3 434,8	1 438,3	1 996,4	2 010,2	1 612,7	174,4	59,5	64,6%	63,2%	41,9%

*Tailles des fonds détournées des souscriptions dans des fonds maison et présentées à hauteur de la quote-part détenue par Bpifrance Participations

b) Variation de la valeur brute des fonds partenaires

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 à hauteur de la quote-part détenue directement ou indirectement par Bpifrance Participations. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.



Les appels du portefeuille réalisés en 2018 ressortent à 473 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 372 M€ pour un amortissement du portefeuille de 339 M€. La valeur brute du portefeuille du métier fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 2,0 Md€ au 31 décembre 2018.

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé comme le FFI 3 et sur le fonds FFI 4 en période d'investissement dont l'activité monte en puissance.

Les distributions du portefeuille restent concentrées les fonds du programme France Investissement, dont les distributions continuent de progresser en 2018 (FFI A, FFI B, FFI II et les fonds de fonds privés souscrits par FSI PME Portefeuille) et représentent plus de 40% des distributions encaissées sur l'année. Les distributions du fonds FFI III (programme France Investissement 2020) sont également en forte progression, puisqu'elles représentent 1/3 des distributions totales sur l'année 2018. Les fonds du programme PME I (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI) qui étaient historiquement les principaux contributeurs aux distributions du métier ne représentent plus que 11 % des distributions totales de l'année 2018, l'essentiel de la valeur générée par ces fonds ayant été distribuées durant les années précédentes.

Les fonds de fonds souscrits directement ou indirectement par Bpifrance Participations ont encaissé près de 33 M€ de plus-values nettes durant l'année 2018, dont 21 M€ pour le FFI A notamment des fonds BLACKFIN FINANCIAL SERVICES FUND (11 M€), ICSO'2 (3 M€) et CEREAL CAPITAL (3 M€), et 14 M€ pour le fonds FFI II notamment des fonds INITIATIVE & FINANCE FCPR I (5 M€), ISAI DEVELOPPEMENT (3 M€) et MIDDLE MARKET FUND IV (2 M€).

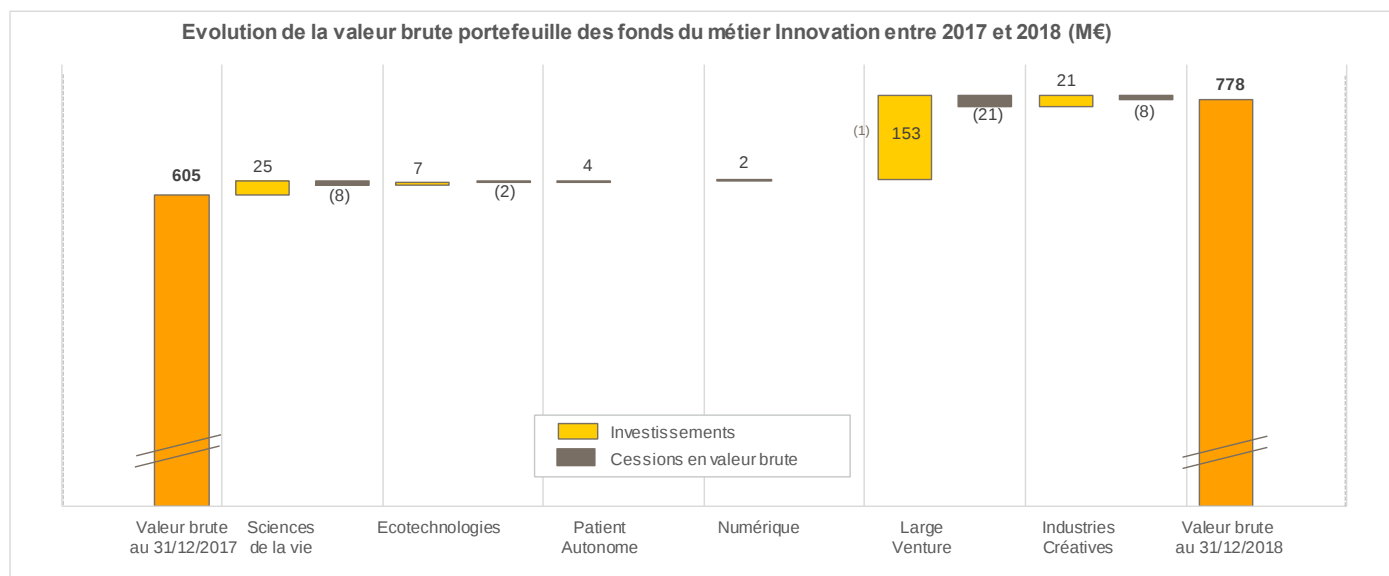


15 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2018 du portefeuille des fonds de fonds souscrits par Bpifrance Participations, les opérations réalisées concernent :

- 12 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : FONDS DE PROMOTION DU CAPITAL RISQUE POUR LE MEZZOGIORNO (1,0x), SIPAREX SPF III MIDDLE MARKET (1,3x), FRANCHE-COMTE PME 2 (1,0x), NORMANDIE PME (1,2x), BIOM VC (0,4x), XANGE CAPITAL (1,2x), ALYSE GUYANE (0,3x), ALYSEVENTURE (0,9x), I-SOURCE (1,0x), C-SOURCE (0,1x), C-SOURCE B (0,3x) et ILE DE FRANCE CAPITAL (0,9x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FPCR 2000 : ALVEN CAPITAL II (1,3x) ;
- 2 fonds du portefeuille du FCIR : ICSO'1 (1,6x) et OUEST VENTURES (1,3x).

3.1.3.4. L'activité du métier Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille de fonds et de participations directes détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 :



(1) : dont 0,8 M€ de capitalisation d'intérêts

Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2018 ressortent à près de 212 M€ dans 45 entreprises en forte augmentation par rapport aux réalisations de 2017 (154 M€ dans 39 entreprises). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille.

Plus de 70% des investissements (en valeur) du métier Innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 152 M€ dans 20 entreprises en 2018. Sur ces 20 dossiers, 7 correspondent à de nouveaux investissements pour 59 M€ investis (Agricool, Cybelangel, Symphony...), soit un ticket moyen de 8,4 M€ en baisse par rapport à 2017 (13,1 M€) mais stable par rapport à 2016 (8,6 M€). Les 13 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour près de 93 M€ dont 50 M€ pour la seule société DBV Technologies.

Les décaissements réalisés en 2018 par l'équipe Sciences de la Vie concernent pour l'essentiel des réinvestissements : sur les 13 investissements réalisés pour un montant de 25 M€, 11 sont des réinvestissements pour un montant de 20 M€. En 2017, les réinvestissements représentaient 30 M€ dans 15 entreprises sur les 32 M€ investis dans 16 entreprises.

L'équipe Patient Autonome a réalisé 4 M€ d'investissement dans 3 entreprises en 2018. Cette activité lancée fin 2017 n'avait réalisé 0,2 M€ d'investissement dans 1 entreprise lors de l'année précédente.

L'activité des équipes Ecotechnologies et Numérique est habituellement déployée via les fonds du PIA. Elles n'ont donc pas réalisé d'investissement en fonds propres en 2017. En 2018, l'équipe Ecotechnologies réalise cependant un nouvel investissement dans Easymile pour 7 M€ et l'équipe Numérique un nouvel investissement pour 2 M€, ces deux dossiers étant directement investis par Bpifrance Participations.

L'équipe Industries Créatives qui était précédemment rattachée aux équipes Small Cap est rattachée à la Direction de l'Innovation depuis 2018. En 2018, l'équipe réalise un montant d'investissements en légère hausse de 21 M€ (contre 19 M€ en 2017), principalement concentrés sur le fonds Bpifrance Capital I lancé en 2018 (19 M€ investis dans 4 entreprises) permettant de réaliser des tickets d'investissement plus élevés que les fonds historiques de l'équipe.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation en 2018 représentent une valeur brute de 39 M€ et un montant encaissé de près de 30 M€ pour 6 cessions partielles et 7 cessions totales. Ces cessions se répartissent entre les pôles Industries créatives (6 M€ en valeur brute pour 5 M€ encaissés sur 7 entreprises), Sciences de la Vie (8 M€ en valeur brute pour 9 M€ encaissés sur 3 entreprises), Ecotechnologies (2 M€ en valeur brute pour 8 M€ encaissés sur 1 entreprise) et Large Venture (21 M€ en valeur brute pour 7 M€ encaissés sur 3 entreprises).

3.14. Les résultats sociaux et le bilan de Bpifrance Participations

3.1.4.1. Le compte de résultat de Bpifrance Participations

Le **résultat social** de Bpifrance Participations s'établit à **(700) M€**, soit une perte nette qui résulte des opérations sur titres lesquelles enregistrent la baisse des marchés boursiers en fin d'année.

Le **résultat courant** à **+362 M€** est en hausse de +44 M€ par rapport à l'année dernière du fait pour l'essentiel d'une augmentation des dividendes encaissés de +53.M€ – avec une distribution de 55 M€ en provenance de PSA – compensant l'augmentation des charges d'exploitation de (16) M€.

Le **résultat des opérations sur titres** à **(1 069) M€** est quant à lui niveau très inférieur à celui de l'année précédente, lequel s'établissait à +610 M€.

- Il est composé des moins-values réalisées sur les opérations de cession partielle de Cegedim pour (43) M€ et de restructuration de CGG pour (269) M€, d'une part ;
- Et des dotations et reprises sur provisions qui sont négatives à (830) M€, dont +348 M€ de reprises sur lignes cédées et (1 179) M€ de dotations nettes avec des baisses de la valeur d'utilité importantes sur de grandes lignes cotées (notamment sur les participations Vallourec, Orange, TechnipFMC, Ingenico et Eutelsat), d'autre part.

L'impôt sur les bénéfices, qui inclut une régularisation positive sur exercices antérieurs, et les produits exceptionnels de +3 M€ chacun impacte marginalement le résultat net qui s'établit à (700) M€.



Compte de résultat social (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Revenus des participations et des TIAP	332	385
Revenus des autres titres immobilisés & intérêts	41	45
Autres postes	-	(2)
RESULTAT FINANCIER	373	429
Produits d'exploitation	4	9
Charges d'exploitation	(59)	(75)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(55)	(66)
RESULTAT COURANT	318	362
Plus et moins-values de cessions	525	(238)
Dotations et reprises de provisions	85	(830)
RESULTAT SUR OPERATION SUR TITRES	610	(1 069)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	3
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(155)	3
RESULTAT NET	777	(700)

Le résultat financier de Bpifrance Participations (429 M€) est constitué en quasi-totalité des dividendes reçus des participations directes. L'augmentation des dividendes unitaires Orange (de 0,65 € au titre de 2017 à 0,70 € au titre de 2018) et la distribution en provenance de PSA (55 M€) constituent un gain de +68 M€ par rapport à 2017. La distribution de Bpifrance Investissement a été ramenée à 10 M€ en 2018, au titre de l'exercice 2017, alors que la Société de gestion avait distribué 17 M€ en 2017. La cession de la participation résiduelle dans Eiffage en 2017 se traduit par un impact de (8) M€ sur les distributions de dividendes en 2018.

S'agissant des fonds gérés par des tiers présents au bilan de Bpifrance Participations, comme au 31 décembre 2017, seul le fonds Weinberg Capital Partners a procédé à des distributions significatives pour 13 M€ sur l'exercice 2018.

Depuis 2018, les produits et les charges d'exploitation relatifs au métier Accompagnement sont affectés à Bpifrance Participations. Cette organisation combinée aux actions nouvelles (notamment Bpifrance Excellence et French Fab) contribue à expliquer la hausse des charges d'exploitation de (16) M€.

Les **cessions** de l'exercice **2018** ont généré une **moins-value brute de (238) M€** contre une plus-value brute de +525 M€ en 2017. En 2018 les principales moins-values brutes concernent l'opération de restructuration sur CGG pour (269) M€, la cession partielle de Cegedim pour (43) M€ et la cession totale de Novasep pour (31) M€. Elles sont compensées en partie par les plus-values brutes sur Euronext pour +65 M€ (flux non cash dans le cadre de l'acquisition de CDC-IC) et Naturex pour +41 M€

Après reprises de provisions, les **plus ou moins-values nettes** sont positives pour **+110 M€** sur **2018** contre +727 M€ en 2017. Les cessions de CGG, Cegedim et Nicox en 2018, participations provisionnées dans le bilan d'ouverture pour un montant total de (328) M€, ont fait l'objet de reprises venant minorer *de facto* les moins-values brutes. La cession partielle de Cegedim s'est soldée par une moins-value moins importante qu'attendue par rapport à la valeur nette d'ouverture et elle génère in fine une plus-value nette de reprise de dépréciation de +14 M€

Les dotations et reprises de provisions sur titres comprennent :

- une dotation nette pour (1.179) M€ portant notamment sur les participations Vallourec pour (227) M€, Orange pour (205) M€, TechnipFMC pour (202) M€, Ingenico pour (134) M€ et Eutelsat pour (98) M€ en raison de la baisse des cours de bourse enregistrée en fin d'année 2018 ou de la variation de la valeur d'utilité des lignes ;
- très partiellement compensée par des reprises sur lignes cédées pour 348.M€ dont CGG pour 269 M€ et Cegedim pour 57 M€.

3.1.4.2. Le bilan de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2018, le total du bilan social s'établit à 22,4 Md€ en hausse par rapport à 2017 où il s'établissait à 22 Md€.

ACTIF (en millions d'euros)	Réel 31/12/2017	Réel 31/12/2018	PASSIF (en millions d'euros)	Réel 31/12/2017	Réel 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	1 369	-	Capital	15 520	15 520
Immo. Incorporelles & Corporelles	-	-	Primes d'émission, de fusion, d'apport	211	211
Autres Immo. Financières - Brut	22 622	24 729	Réserve légale	214	253
Autres Immo. Financières - Amort. & Dépréc.	(3 077)	(3 908)	Report à nouveau	1 163	1 251
Autres Immo. Financières - Net	19 545	20 821	Résultat de l'exercice	777	(700)
ACTIF IMMOBILISÉ	19 545	20 821	Provisions réglementées	21	20
Créances diverses	2	252	CAPITAUX PROPRES	17 905	16 554
Valeurs mobilières de placement	-	-	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	109	108
Trésorerie	1 062	1 305	Dette d'IS vis-à-vis de Bpifrance SA (intég. fisc)	5	0
ACTIF CIRCULANT	1 065	1 557	Dettes sur immobilisations	3 953	5 691
			Dettes diverses	7	24
			PASSIF CIRCULANT	3 965	5 715
TOTAL ACTIF	21 979	22 378	TOTAL PASSIF	21 979	22 378

La variation du bilan au 31 Décembre 2018 a connu une augmentation de 399 M€ par rapport au 31/12/2017, qui s'explique principalement par l'activité soutenue du portefeuille de *private equity*. En effet, Bpifrance Participations a notamment souscrit dans deux fonds de capital développement pour 1.5 Md€ et à l'augmentation de la taille d'un fonds de fonds pour 0.8 M€.

L'impact de ces souscriptions a été minorée par les dépréciations enregistrées sur le portefeuille de direct durant l'exercice 2018 (cf. *supra*).

Evolution de la trésorerie de Bpifrance Participations au cours de l'exercice 2018 - En M€





En millions d'euros	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Libération du capital	Résultat 2018	Provisions réglementées	31/12/2018
Capital social	15 520							15 520
dont capital non appelé	1 369				(1 369)			-
Prime d'apport	211							211
Prime d'émission	-							-
Réserve légale	214		39					253
Report à nouveau	1 163	777	(39)	(650)				1 251
Résultat de l'exercice	777	(777)				(700)		(700)
Provisions réglementées	21						(1)	20
TOTAL	17 905	-	-	(650)	-	(700)	(1)	16 554

Au cours de l'exercice 2018, la variation des capitaux propres s'établit au total à (1 351) M€ et concerne :

- La distribution effectuée au titre du résultat de l'exercice 2017 à Bpifrance SA pour (500) M€ et d'un acompte au titre de l'exercice 2018 de (150) M€ ;
- L'affectation du solde du résultat 2017 en report à nouveau pour 88 M€ et à la réserve légale pour 39 M€ ;
- La constatation du résultat net 2018 pour (700) M€.

3.15. Les perspectives pour 2019 par métier

a) Métier Mid & Large Cap

La direction Mid & Large Cap confortera son rôle d'investisseur stratégique en poursuivant son action auprès des ETI afin de renforcer le mittelstand français via la consolidation et l'internationalisation pour en faire des leaders mondiaux. Promouvoir l'ancrage du capital et de l'activité des ETI et des grands groupes en France constituera de même l'un des axes majeurs de l'action de Mid & Large. Enfin, le développement de la dimension internationale de l'activité de Mid & Large Cap constituera une priorité pour 2019, avec notamment l'intégration des équipes de l'ex-CDC IC, qui devra permettre le déploiement ou le renforcement de partenariats avec les fonds souverains étrangers.

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau d'investissement conséquent pour l'année 2018, tout en poursuivant la dynamique de diversification du portefeuille d'ETI et en s'appuyant notamment à cette fin sur un renforcement de l'expertise sectorielle et thématique des équipes. **La rotation du portefeuille restera également un objectif, dans un contexte attendu de valorisation de haut de cycle.**

b) Métier Fonds propres PME (Small Cap)

Les fonds PME de Bpifrance devraient connaître une stabilisation de leur activité en 2019, après une année 2018 en très forte augmentation tant sur les investissements que sur les cessions. Dans ce contexte économique toujours favorable mais présentant des signes de ralentissement, les équipes porteront leurs efforts sur :

- Les premières ouvertures de capital, les entreprises familiales et les croissances externes, axes prioritaires
- L'investissement dans les entreprises industrielles de la French Fab dans les territoires
- Les investissements **sur le segment « petits tickets » peu couvert par les investisseurs privés**
- Le travail du portefeuille avec des missions d'accompagnement, l'entrée de participations dans des accélérateurs nationaux (PME&ETI), Accélérateurs régionaux et Accélérateurs sectoriels.
- Le déploiement, grâce au positionnement différenciant de FPPME comme investisseur multi-spécialiste, des fonds en faveur des entreprises du secteur du Tourisme, de la Transition Énergétique et Écologique, du Ferroviaire, du Bois / Meuble et de la défense
- Le défi de la croissance des participations à l'international : 17 % d'entre elles sont implantées à l'étranger et 40% exportatrices : objectif de les aider dans la mise en œuvre de leur stratégie à l'international.

Pour ces opérations, Bpifrance Investissement continuera de privilégier toujours le co-investissement et s'assurera de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs RSE et de bonne gouvernance dans nos participations.

FPPME veillera également à assurer une rotation satisfaisante de son portefeuille de participations dans une conjoncture qui reste propice aux cessions.

c) Métier Innovation

Pour 2019, les équipes d'investisseurs des Fonds de la Direction Innovation ont un objectif très ambitieux d'investissement de 335 M€, en augmentation de 20% par rapport au budget 2018 à périmètre constant. Il est prévu le déploiement de quatre nouveaux fonds en 2019 : InnoBio 2 (levé en décembre 2018) sur le modèle d'InnoBio, le fonds French Tech Seed sur la phase d'amorçage des entreprises de Deep Tech et le fonds Bpifrance Innovation I pour poursuivre les actions du fonds Ambition Numérique au travers de son successeur, Ambition Numérique 2, et des activités d'investissement « Medtech » et « Impact » actuellement portées par Bpifrance Participations.

Sur son activité de fonds direct en capital innovation, Bpifrance maintiendra en 2019 sa part de marché autour de 10 % et orientera son action vers la Deep Tech avec un objectif d'investissement de 300 M€ déployé sur 5 ans.

- Le pôle Large Venture a pour objectif d'investir de l'ordre de 136 M€ en refinancement et en nouveaux investissements en hausse vs 2018, avec l'objectif de préserver l'équilibre du fonds sur les différents secteurs et dispose d'une enveloppe extra budgétaire de 50 M€ pour permettre des interventions exceptionnelles à l'instar de DBV en 2018.
- Le pôle Numérique a un objectif d'investissement de 43 M€, en hausse vs 2018, en cohérence avec le déploiement du fonds Ambition Numérique 2 (via Bpifrance Innovation I) et la montée en puissance du fonds d'amorçage F3A.
- Le pôle Patient Autonome a un objectif de 6 M€, en hausse vs 2018.
- Le pôle Science de la Vie a un objectif de 45 M€ d'investissement en légère baisse vs 2018.
- Le pôle Ecotechnologies a un objectif de 27 M€ en légère baisse vs 2018.
- Le pôle French Tech Accélération a un objectif de 7 M€, stable vs 2018.
- Le pôle Innovation Transverse a un objectif de 55 M€ d'investissement en augmentation significative vs l'activité 2018 lié au déploiement du fonds French Tech Seed qui concentre un objectif de 31.5 M€ d'investissement.

En 2019, Le Hub focalisera son action sur l'accompagnement des participations avec pour nouvelle mission d'accélérer leur croissance et créer de la valeur pour Bpifrance aux côtés des investisseurs.

Pour ce faire, le Hub adapte son organisation en s'articulant autour de cinq pôles :

- Pôle Growth pour accompagner les participations les plus matures
- Pôle Venture pour accompagner les participations les moins matures
- Pôle Health Tech pour accompagner les participations du secteur de la santé ayant des besoins plus spécifiques
- Pôle Transverse dont l'objet est d'animer les communautés et de travailler sur la visibilité des participations ;
- Fonctions transverses dédiées aux opérations

L'objectif étant :

- D'industrialiser l'approche de l'accompagnement ;
- D'accélérer 50 start-ups-participations en 2019 (dont max. 30 % de start-up externes) ;
- De continuer à entretenir et d'animer une relation privilégiée avec les Corporates leaders du marché de l'innovation et M&A Tech ;
- De déployer une couverture sectorielle et métier auprès de 100 entités clés (Corporates, fonds, experts, ...) ;
- De constituer un réseau de 60 experts qualifiés au service de Bpifrance et ses participations en cohérence avec IC ;
- De contribuer pleinement au rapprochement de la French Tech avec la French Fab



d) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2019. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 1 Md €. Le niveau élevé des distributions devrait également se maintenir en 2019 avec un montant prévisionnel de près de 360 M€.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de souscription (exprimé en montant d'autorisations d'engagement) pour l'année 2018 s'élève à 800 M€ pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 37 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;
- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2019 qui s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI IV (créé fin 2015) et son Fonds successeur qui sera constitué en 2019, devrait afficher un niveau élevé de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), soit plus de 632 M€ au total sur l'année 2019 ;
- Le fonds successeur d'Averroès Finance III devrait être constitué au cours de l'exercice 2019.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds FPMC2, fonds de fonds MultiCap Croissance, de 650 M€, devrait souscrire 20 M€ au titre de ses engagements résiduels.
- Le fonds MC3, fonds MultiCap Croissance N°3, devrait investir 180 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait investir 58 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FFR, fonds de fonds de Retournement, pourrait souscrire jusqu'à 10 M€ en 2019 ;
- Le fonds FFQP, Fond de Fonds Quartiers Prioritaires, pourrait souscrire jusqu'à 10 M€ dans un projet
- Le Fonds FTA, French Tech Accélération en co-gestion avec la Direction de l'innovation, pourrait investir 37 M€ dans des Fonds.
- Le Fonds FABS, Fonds Accélérations Biotech Santé, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels, pourrait investir 35 M€ dans des Fonds.

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (fonds de fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 2 fonds pour un montant de 18 M€.

3.1.6. Autres informations

3.1.6.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

La liste des filiales et participations de Bpifrance Participations au 31 décembre 2018 figure en **Annexe 1**.

3.1.6.2. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française

En 2018, Bpifrance Participations a racheté la participation résiduelle du CEA dans FT1CI (4,89% du capital) et détient désormais 100% du capital de cette dernière. Elle détient indirectement 13,75 % du capital de STMicroelectronics. Bpifrance Participations a réalisé de nouveaux investissements notamment dans les sociétés Agricool, Mano Mano, Cybelangel International, Easymile, Enyo Pharma et Fashion GPS (avec des prises de participation respectives de 9,02%, 5,38%, 15,87%, 6,28%, 9,46%, 27,01%). La société a également accompagné les augmentations de capital de certaines participations dont DBV Technologies et Aelis Pharma en montant respectivement à 8,51% et à 20,56%.

3.1.6.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le 14 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à la plus prochaine séance. La proposition d'affectation de ce résultat sera intégrée en **Annexe 2** du présent rapport dans les jours suivant cette réunion du conseil. Elle sera publiée sur le site internet de la société dans les mêmes délais. Le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2019 sera amendé en conséquence.

3.1.6.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2018 à 264 898,19 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2018 à 1 413 726,96 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu I de l'article D.441-4)

	Art D.4411.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.4411.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	21						124					
Montant total des factures concernées t.t.c.	264 898,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154 749,96	146 100,00	112 878,00	0,00	0,00	258 978,00
Pourcentage du montant total t.t.c. des achats t.t.c. de l'exercice	0,42%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires t.t.c. de l'exercice							14,51%	1,84%	1,42%	0,00%	0,00%	3,25%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : * Délais légaux :						* Délais contractuels : * Délais légaux :					

3.1.6.5. Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par Bpifrance Participations au cours de l'année 2018.

3.1.6.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aucune convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice 2018. Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure au paragraphe 9 de ce rapport.

3.1.6.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration de Bpifrance Participations a examiné, lors de sa séance du 14 mars 2018, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2018.

3.1.6.8. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Participations n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.6.9. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations.

3.1.6.10. Participation des salariés au capital de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2018, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Participations.

3.1.6.11. Proposition de ratification de la cooptation de Madame Sophie STABILE en qualité d'administrateur

A la suite de la démission de Madame Martine GEROW de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 19 décembre 2018 Madame Sophie STABILE en qualité d'administrateur de la société, pour la durée restant à courir du mandat de Madame Martine GEROW, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Madame Sophie STABILE est fondatrice de Révérence, société de conseil, prise de participation et investissement dans le secteur immobilier et hôtelier.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Madame Sophie STABILE au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.6.12. Proposition de ratification de la cooptation de Monsieur Julien TOGNOLA en qualité d'administrateur

Le 19 décembre 2018, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Julien TOGNOLA en qualité d'administrateur de la société, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (Monsieur Pascal FAURE), soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022 appelée pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Monsieur Julien TOGNOLA a été nommé sur proposition de l'Etat, effectuée en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014.

Monsieur Julien TOGNOLA est Chef du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises

Les éléments d'informations complémentaires concernant Monsieur Julien TOGNOLA au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.6.13. Constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de prendre acte de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société, laquelle résulte de la cessation de son activité de Commissaire aux comptes à compter du 30 juin 2018 et de ne pas nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

3.1.6.14. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires



Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Jean LATORZEFF
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Versailles.

Le mandat du Cabinet Mazars a été renouvelé par
l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée
de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de
l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice 2019.

PwC Audit
Représenté par
Pierre CLAVIE et Anik CHAUMARTIN
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Versailles.

Le mandat de PwC Audit a été renouvelé par
l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée
de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de
l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice 2019.

- Commissaires aux comptes suppléants

Philippe CASTAGNAC
44 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Membre de la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Versailles.

Le mandat de Philippe CASTAGNAC a été renouvelé par
l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée
de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de
l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice 2019.

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Gouvernance

4.1.1. Président-Directeur général

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA

4.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de Bpifrance Participations se composait comme suit :

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général de Bpifrance Participations

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN
*Nommé par arrêté du 5 septembre 2017
Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat*

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Julien TOGNOLA

Chef du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises

Constance VALIGNY

Sous-directrice des Politiques macroéconomiques à la Direction générale du Trésor

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES

Directrice du département du pilotage Groupe au sein du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe Caisse des Dépôts.

Catherine MAYENOBE

Secrétaire générale du groupe Caisse des Dépôts

Victoire AUBRY

Directrice financière d'Icade

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Président du Conseil de surveillance de la SNCF

Sophie STABILE

Fondatrice de Révérence, société de conseil, prise de participation et investissement dans le secteur immobilier et hôtelier

Barbara LAVERNOS

Directrice Générale Technologies et Operations du Groupe L'Oréal

4.1.3. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

4.1.4. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit et des risques, composé à la date du présent rapport, d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Victoire AUBRY), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et d'un administrateur indépendant (Sophie STABILE), qui exerce les fonctions de Président du Comité.
- Comité d'investissement, composé à la date du présent rapport de Nicolas DUFOURCQ, d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Virginie FERNANDES), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et de deux administrateurs indépendants (Frédéric SAINT-GEOURS et Barbara LAVERNOS).
Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'investissement est présidé par un administrateur indépendant (Frédéric SAINT-GEOURS).

Charles SARRAZIN, Frédéric SAINT-GEOURS et Virginie FERNANDES constituent la formation « comité des nominations » du comité d'investissement.



4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou entités par chacun des administrateurs de Bpifrance Participations durant l'exercice 2018 est reprise ci-dessous.

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance SA

Directeur général de Bpifrance Financement

Président et président du conseil d'administration de Bpifrance Investissement

Président de Bpifrance Assurance-Export

Président-Directeur général de FT1CI

Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'Administration d'Orange

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN

Administrateur représentant l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Poste et de CNP Assurances

Membre représentant l'Etat au sein du Conseil de Surveillance d'ARTE France et d'ARTE Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE)

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateur de France Télévisions

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Julien TOGNOLA

Administrateur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Administrateur de GEAST

Administrateur de Bpifrance Investissement

Constance VALIGNY

Membre du Conseil du Centre d'études prospectives et d'informations internationales

Membre du Conseil du Centre pour la Recherche Economique et ses Applications (CEPREMAP)

Membre du Conseil d'orientation de l'ADRES

Administrateur de la fondation Banque de France

Administrateur du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistiques (GENES)

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration d'ICADE

Administrateur de Bpifrance Investissement

Membre du Conseil de surveillance de CDC Habitat

Administrateur de Transdev Group

Administrateur de la SFIL

Président du Conseil d'administration et Présidente de CDC Entreprises Elan PME

Catherine MAYENOBE

*Membre du Conseil de surveillance de Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
Administrateur de la Société immobilière du Théâtre des Champs-Élysées
Administrateur de Bpifrance Investissement
Administrateur de Transdev*

Victoire AUBRY

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs indépendants :**Frédéric SAINT-GEOURS**

*Administrateur de Casino Guichard-Perrachon
Administrateur de Bpifrance Investissement*

Sophie STABILE

*Membre du Conseil de surveillance d'Unibail-Rodamco
Membre du Conseil de surveillance d'Altamir (jusqu'au 12 mars 2019)
Administrateur de Ingenico
Administrateur de Spie
Administrateur de Sodexo (à partir du 22 janvier 2019)
Administrateur de Bpifrance Investissement*

Barbara LAVERNOS

Administrateur de Bpifrance Investissement

4.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale

- *Rémunérations des administrateurs*

Les administrateurs de Bpifrance Participations perçoivent des jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités (étant précisé que les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant la Caisse des Dépôts reversent à leur employeur le montant de leurs jetons de présence). L'enveloppe globale des jetons de présence (300 000 euros) a été fixée par l'assemblée générale de Bpifrance Participations en date du 14 mai 2014.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10.000 euros par administrateur,
- 50.000 euros en plus pour le président du comité d'investissement,
- 35.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'investissement,
- 25.000 euros en plus pour le président du comité d'audit et des risques,
- 15.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'audit et des risques,
- 0 euro pour le Président-Directeur général, que ce soit au titre de ses fonctions d'administrateur ou de membre du comité d'investissement.
- Jetons de présence alloués au titre de l'année 2018 (à percevoir en 2019) :

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2018 sera arrêté le 14 mars 2019 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.



- Jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2017 et perçus en 2018 :

Les jetons de présence dus aux administrateurs de Bpifrance Participations au titre de l'exercice 2017 ont été versés le 19 juillet 2018. D'un montant global de 224 680,77 euros, ils ont été répartis de la façon suivante sur la base de la Clé de Répartition :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les administrateurs de Bpifrance Participations <i>en euros, montants bruts</i>				
Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2018	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Le directeur général de Bpifrance SA				
Monsieur Nicolas Dufourcq	/	/	/	/
Administrateurs représentant l'Etat ou nommés à sa demande				
Monsieur Antoine Saintoyant (1)	5 186,70	/	/	/
Monsieur Bertrand Walckenaer (2)	40 786,97	/	22 191,78	/
Monsieur Pascal Faure	6 250,00	/	7 000,00	/
Madame Maya Atig (1)	874,32	/	/	/
Madame Anne-Hélène Roignan	3 066,18	/	6 000,00	/
L'Etat			29 547,95	
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts				
Monsieur Franck Silvent (2)	33 000,00	/	18 415,93	/
Madame Catherine Mayenobe	8 125,00	/	7 000,00	/
Monsieur Antoine Colas (1)	22 177,25	/	/	/
Madame Virginie Fernandes	/	/	29 191,78	/
Administrateurs indépendants				
Monsieur Frédéric Saint-Geours	60 000,00	/	60 000,00	/
Madame Martine Gerow	27 500,00	/	35 000,00	/
Madame Barbara Lavernos	12 655,86	/	10 333,33	/
Total des jetons de présence	219 622,28	/	224 680,77	/

(1) démissionnaire au cours de l'exercice 2016

(2) démissionnaire au cours de l'exercice 2017

- *Rémunération du Président-Directeur général*

Le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération (en ce compris jetons de présence) au titre de son mandat de Président-Directeur général de Bpifrance Participations.

4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance Participations a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce². Celles-ci ont permis de conclure en l'absence de conventions visées dans ce même article.

² Les conventions visées par le 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

4.6. Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2013, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

La Direction générale de Bpifrance Participations est assumée, jusqu'à décision contraire, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas DUFOURCQ.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de 700 243 062,95 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

[Réservé]

- **Troisième résolution** (approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport.



- **Quatrième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Sophie STABILE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Sophie STABILE en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Martine GEROW pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

- **Cinquième résolution** (ratification de la cooptation de Monsieur Julien TOGNOLA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Julien TOGNOLA en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pascale FAURE pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

- **Sixième résolution** (constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société)

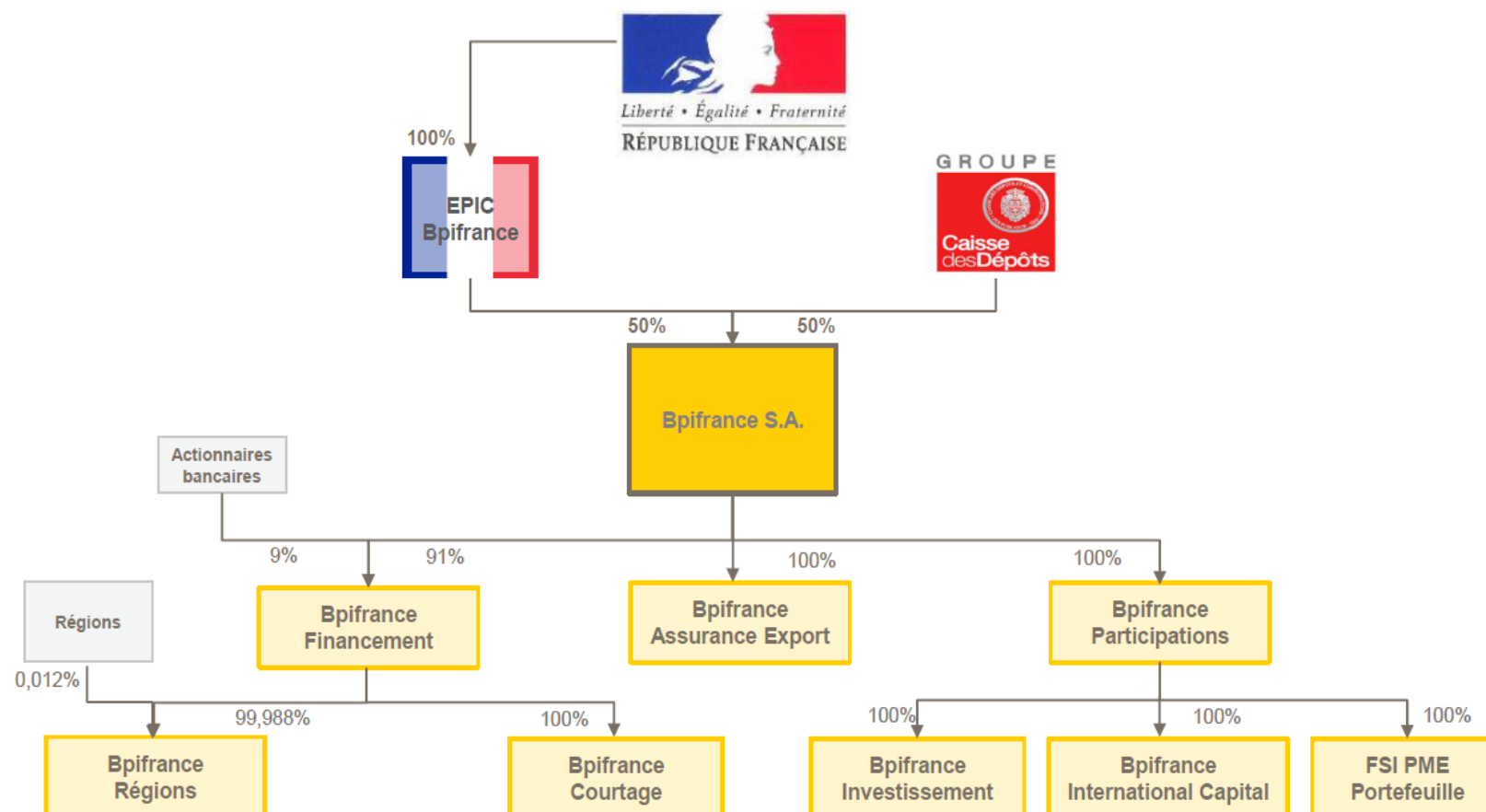
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société, laquelle résulte de la cessation de son activité de Commissaire aux comptes à compter du 30 juin 2018 et décide de ne pas nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

- **Septième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

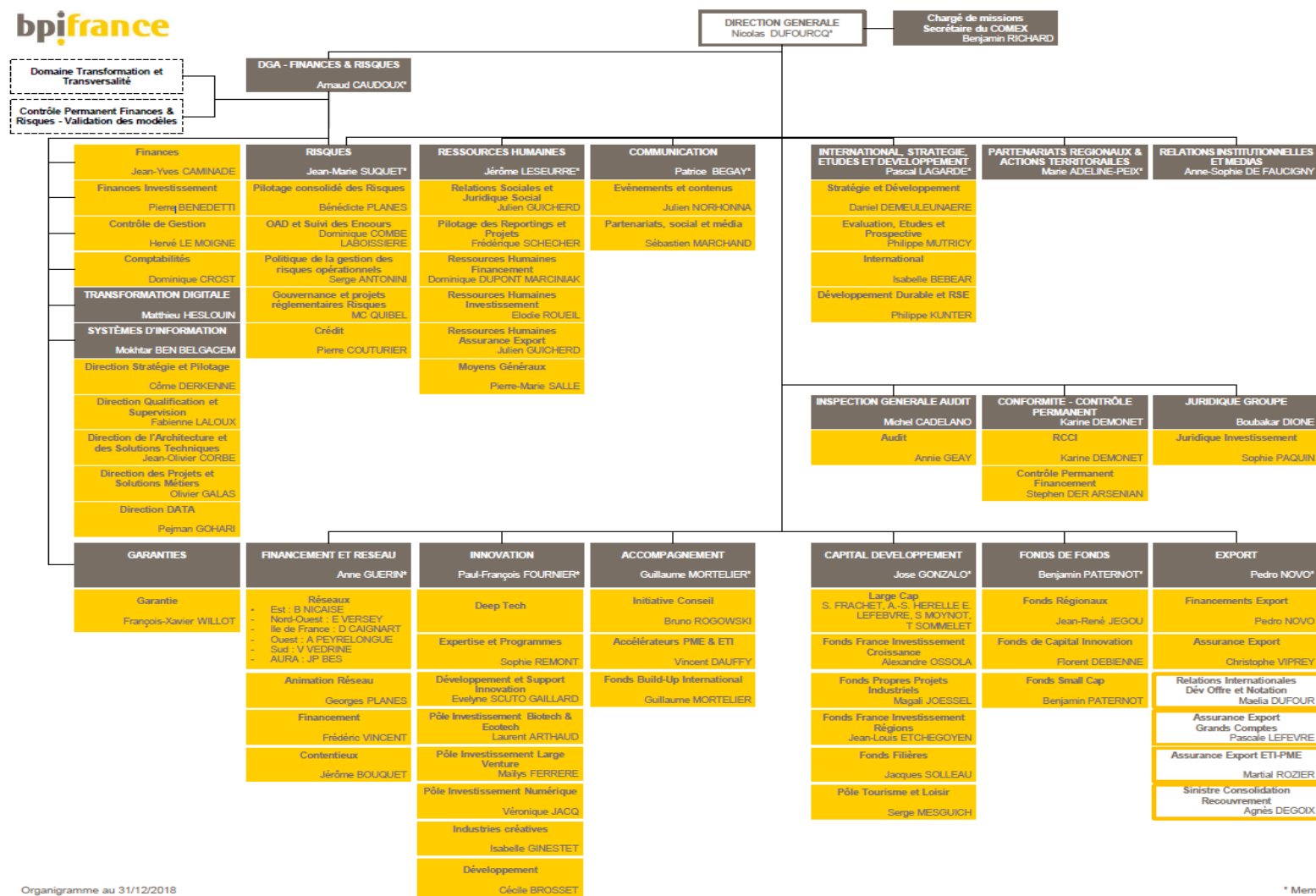
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance



6.2. Organigramme fonctionnel

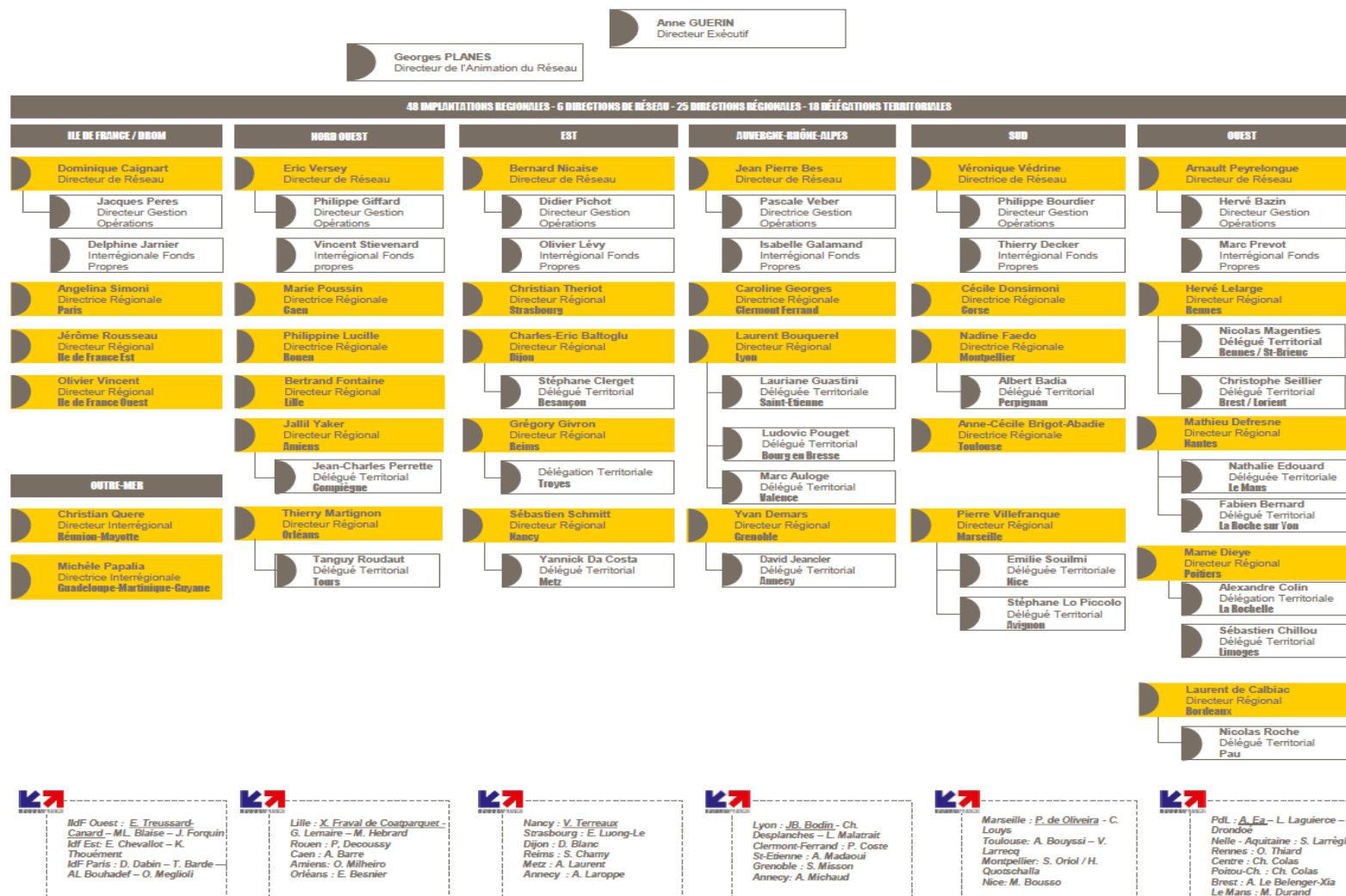
bpifrance



Organigramme au 31/12/2018

* Membre du Comité Exécutif

6.3. Organigramme du réseau





7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (<i>en k€</i>)	15 520 407	15 520 407	15 520 407	15 520 407	15 520 407
Nombre d'actions émises	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes (<i>en k€</i>)	4 957	-1 575	772	68	4 566
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (<i>en k€</i>)	371 593	554 652	139 355	844 542	125 729
Impôts sur les bénéfices (<i>en k€</i>)	6 812	21 804	178 905	155 205	(3 298)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (<i>en k€</i>)	1 365 937	999 203	823 054	776 933	(700 243)
Bénéfices distribués (<i>en k€</i>)	1 295 330	224 916	320 300	300 000	650 000
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions (<i>en €</i>)	0,15	0,23	(0,02)	0,29	0,05
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (<i>en €</i>)	0,58	0,42	0,35	0,33	(0,30)
Dividende versé à chaque action (<i>en €</i>)	1	0	0,14	0,13	0,28
Personnel					
Nombre de salariés	18	0	0	0	0
Montant de la masse salariale (<i>en k€</i>)	3 763	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (<i>en k€</i>)	1 349	0	0	0	0

8. COMPTES SOCIAUX + NOTES

1. BILAN

1.1. ACTIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	6	0	0	0	1 368 792
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	24 728 519	-3 907 734	20 820 785	19 545 125
Participations		23 368 004	-3 480 681	19 887 323	18 527 028
Créances rattachées aux participations		109 373	-109 373	0	17 636
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)		740 377	-40 536	699 841	741 604
Autres titres immobilisés		497 958	-268 976	228 981	246 056
Dépôts de garantie		132	0	132	133
Créances rattachées aux autres titres immobilisés		12 676	-8 168	4 508	12 669
ACTIF IMMOBILISE		24 728 519	-3 907 734	20 820 785	19 545 125
CREANCES	4	252 207	-347	251 860	2 157
Clients et comptes rattachés		1 955	0	1 955	4
Autres créances		250 252	-347	249 905	2 152
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
DISPONIBILITES	5	1 304 904	0	1 304 904	1 062 212
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		1 557 111	-347	1 556 764	1 064 369
Ecart de conversion - Actif		0		0	265
TOTAL GENERAL		26 285 630	-3 908 081	22 377 549	21 978 550

1.2. PASSIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital		15 520 407	15 520 407
Primes d'émission, de fusion, d'apport		210 919	210 919
Réserve légale		252 534	213 687
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		1 400 844	1 212 758
Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-150 000	-50 000
Résultat de l'exercice		-700 243	776 933
Provisions réglementées		19 676	20 558
CAPITAUX PROPRES	6	16 554 137	17 905 263
Provisions pour risques et charges		108 478	108 742
Emprunts et dettes financières		21	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	265	506
Dettes fiscales et sociales	4	280	2 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	5 691 306	3 952 738
Autres dettes	4	18 281	8 878
Produits constatés d'avance		4 781	0
TOTAL GENERAL		22 377 549	21 978 550

2. COMPTE DE RESULTAT

En Milliers €

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS FINANCIERS		430 577	373 556
Revenu des participations		373 067	323 091
Revenu des TIAP		26 646	9 299
Revenu des autres titres immobilisés		30 770	40 885
Autres intérêts et produits assimilés		95	281
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		-3 329	-648
RESULTAT FINANCIER	8	427 249	372 908
PRODUITS D'EXPLOITATION	9	8 553	3 936
Prestations de services		4 563	0
Subventions d'exploitation		2 066	0
Charges refacturées et produits divers d'exploitation		1 522	782
Reprises sur dépréciations d'exploitation		402	3 154
CHARGES D'EXPLOITATION	10	-74 971	-59 311
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et prêté)		-56 975	-48 443
Personnel intérimaire et mis à disposition		-8 517	0
Charges de personnel		0	0
Impôts et taxes		-8 902	-10 240
Autres charges de gestion courante		-230	-226
Dotations aux amortissements		0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation		-347	-402
RESULTAT D'EXPLOITATION		-66 418	-55 375
RESULTAT COURANT		360 830	317 533
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	487 033	1 259 866
Plus-values de cessions		119 992	792 802
Reprises sur dépréciations		367 041	467 064
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	-1 555 927	-649 628
Moins-values de cessions		-358 413	-267 725
Dotations aux dépréciations		-1 197 513	-381 903
RESULTAT SUR OPERATIONS SUR TITRES		-1 068 894	610 238
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11	6 336	4 689
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	-1 813	-322
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 523	4 367
IMPOTS SUR LES BENEFICES	13	3 298	-155 205
RESULTAT NET		-700 243	776 933

3. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers €

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-700 243	776 933
Elimination des amortissements, des dépréciations et des provisions	829 271	-87 332
Elimination des résultats et revenus sans incidence sur la trésorerie	2 098	-14 074
Elimination des plus & moins-values de cession	238 422	-525 077
Variation du besoin en fonds de roulement	-133 146	-17 540
FLUX NETS DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	236 401	132 910
DECAISSEMENTS SUR:		
Acquisitions / souscriptions / libérations de participations	-944 137	-2 595 770
Acquisitions / souscriptions / libérations de TIAP	-49 170	-154 881
Acquisitions / souscriptions / libérations d'autres titres immobilisés et valeurs mobilières	-27 985	-18 973
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
ENCAISSEMENTS (EN PRIX DE VENTE) SUR:		
Cessions / remboursement de participations	221 587	667 019
Cessions / remboursement de TIAP	83 699	662 594
Cessions / remboursement / amortissement d'autres titres immobilisés	3 500	25 472
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS	-712 508	-1 414 539
Augmentation de capital en numéraire	1 368 792	400 000
Frais imputés sur la prime d'apport	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-650 000	-370 300
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	718 792	29 700
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	242 686	-1 251 929
TRESORERIE NETTE DE DEBUT DE PERIODE	1 062 211	2 314 140
TRESORERIE NETTE DE FIN DE PERIODE	1 304 897	1 062 211

4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Bpifrance Participations sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le compte de résultat présente toutefois une dérogation aux règles du Plan comptable général par la substitution du « Résultat financier » comme agrégat représentatif de l'activité sociale au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

4.1. Immobilisations financières

Les titres figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur valeur d'acquisition. Cette valeur s'entend y compris des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes exposés pour mener à bien l'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise. S'agissant des frais d'acquisition sur opérations en cours, ils sont inscrits en Autres Actifs et font l'objet de dépréciations pour être, le cas échéant, immobilisés si l'opération aboutit. Les frais d'acquisition immobilisés donnent lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires rapportés au résultat sur une durée de 5 ans.

Hormis dans le cas de placements de trésorerie, les portefeuilles de titres de Bpifrance Participations ont vocation à être enregistrés au sein des valeurs immobilisées. Le classement entre les catégories comptables existantes répond aux règles d'affectation suivantes :

- Titres de participation

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

- T.I.A.P.

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille sont ceux dans lesquels l'entreprise a investi afin d'en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intention de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise qui les a émis. Sont notamment portés dans cette catégorie les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) détenus à long terme.

- Autres titres immobilisés

Sont inscrits dans cette catégorie les obligations convertibles ou remboursables en actions.

Chaque ligne de titres fait l'objet d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'utilité laquelle est appréhendée via l'évolution et les perspectives boursières lorsque le titre est coté et, que le titre soit ou non coté, par une approche des multiples de comparables. Cette approche est, le cas échéant, complétée d'une valorisation de l'entreprise à partir des flux futurs actualisés que génère son activité (méthode dite des « discounted cash-flow ») ou à partir de son actif net réévalué. S'agissant des FPCI, la valeur d'utilité est estimée en tenant compte de la valeur liquidative des parts et de la maturité des fonds.

En cas de cession, le résultat de l'opération est déterminé selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

4.2. Autres actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de recouvrement s'avère inférieure à leur valeur d'entrée au bilan.

Les honoraires sur opérations en cours sont comptabilisés en débiteurs divers et dépréciés dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.

5. NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le solde du capital social a été libéré et versé par Bpifrance SA, en juillet 2018, pour un montant de 1.368,8M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Bpifrance Participations assure les missions d'accompagnement du groupe Bpifrance.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Synthèse de la variation de la valeur brute des immobilisations financières

<u>Valeurs brutes</u> <u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Acquisitions /</u> <u>Augmentations</u>	<u>Cessions /</u> <u>Diminutions</u>	<u>31/12/2018</u>
Participations	21 238 703	2 998 065	-868 764	23 368 004
Créances rattachées aux participations	83 250	33 313	-7 191	109 373
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	759 317	115 727	-134 667	740 377
Autres titres immobilisés	520 097	2 750	-24 890	497 958
Dépôts de garantie	133	0	0	132
Créances rattachées aux autres titres immobilisés	20 887	22 443	-30 656	12 676
Total	22 622 386	3 172 298	-1 066 167	24 728 519

3.2. Analyse de la variation des participations

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2018</u>
Bpifrance Capital 1 (1)	-	1 229 990	-	1 229 990
Bpifrance International Capital (1)	-	343 000	-	343 000
Bpifrance Investissement (1)	165 289	-	-	165 289
Bpifrance Mezzanine 1 (1)	-	269 990	-	269 990
CDC Entreprises Capital Invest. (1)	85 987	-	-	85 987
ETI 2020 (1)	2 999 990	-	141 000	2 858 990
Eutelsat Communications (3)	1 195 845	-	38	1 195 807
FFI IV (1)	1 519 990	800 000	-	2 319 990
FIC 4 (1)	117 268	-	50 188	67 080
FIC Dettes Privées (1)	140 051	-	-	140 051
France Investissement Energie Environnement (1)	99 999	-	99 999	-
France Investissement Tourisme (1)	99 998	-	1 980	98 018
FSI PME Portefeuille (1)	2 698 762	-	-	2 698 762
FT1CI (1) / ST Microelectronics (3)	820 105	73 614	-	893 720
Lion Participation (1) / PSA (3)	1 874 741	-	-	1 874 741
Orange (4)	4 526 570	-	-	4 526 570
Patrimoine & creation III (1)	59 999	-	59 999	-
Autres participations non cotées mises en équivalence (2)	459 575	-	-	459 575
Autres participations cotées (4)	3 109 035	104 859	412 149	2 801 745
Autres participations non cotées (5)	1 265 499	176 611	103 411	1 338 699
Total	21 238 703	2 998 065	-868 764	23 368 004
(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe BPI France		(4) Participations cotées non consolidées		
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France		(5) Participations non cotées non consolidées		
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France				

Le portefeuille de titres de participation de Bpifrance Participations est constitué d'apports de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en date du 15 juillet 2009, des apports en date du 12 juillet 2013 de Bpifrance SA dans le cadre de la création de Bpifrance Participations et d'acquisitions directement effectuées par Bpifrance Participations sous forme d'achats de titres ou de souscriptions à des augmentations de capital.

Les acquisitions de l'exercice 2018 sont principalement constituées par la souscription aux parts des fonds de Bpifrance Capital I, FFI IV et Bpifrance Mezzanine I, et par l'acquisition des titres de CDC International Capital renommé Bpifrance International Capital.

Les diminutions observées au cours de l'exercice 2018 concernent principalement les cessions des titres de participations CGG et Cegedim.

3.3. Analyse de la variation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2018</u>
Titres cotés	555 414	78 548	-124 952	509 010
Titres non cotés et Parts de FPCI	203 902	37 180	-9 715	231 367
Total	759 316	115 727	-134 667	740 377

En 2018, la principale variation concerne les cessions des titres Euronext et Naturex, ces opérations ont généré respectivement une plus-value de 64,7M€ et 40,7M€.

3.4. Analyse de la variation des autres titres immobilisés

En milliers d'€	31/12/2017	Acquisitions / augmentations	Diminutions	31/12/2018
Autres titres immobilisés	520 097	2 750	-24 890	497 958
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	20 887	22 443	-30 656	12 676
Total	540 984	25 193	-55 546	510 633

Les diminutions sur les autres titres immobilisés sont principalement constituées du remboursement des obligations Financière du Millenium (15M€) et de la conversion en actions des obligations Vivescia (5M€).

3.5. Dépréciations sur immobilisations financières

En milliers d'€	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Participations	-2 371 977	-1 147 420	38 717	-3 480 681
FSI PME Portefeuille (1)	0	0	0	0
CDC Entreprises Capital Invest. (1)	0	-14 590	0	-14 590
Orange (4)	-1 026 149	-204 610	0	-1 230 759
TechnipFmc (4)	-163 316	-202 447	0	-365 763
Vallourec (4)	-358 449	-227 399	0	-585 848
Autres participations non cotées mises en équivalence (2)	-404 698	-5 494	0	-410 192
Autres participations cotées (4)	-242 548	-401 210	8 709	-635 049
Autres participations non cotées (5)	-176 817	-91 670	30 008	-238 479
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	-357 411	-6 049	322 924	-40 536
Titres cotés	-349 683	-5 174	322 924	-31 933
Titres non cotés et Parts de FPCI	-7 728	-875	0	-8 603
Autres titres immobilisés	-282 259	-286	5 401	-277 144
Autres titres immobilisés	-274 041	-104	5 169	-268 976
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	-8 218	-182	232	-8 168
Créances rattachées aux participations	-65 614	-43 758	0	-109 373
Créances rattachées aux participations	-63 037	-41 816	0	-104 853
Intérêts courus sur créances ratt aux participations	-2 577	-1 942	0	-4 520
Total	-3 077 261	-1 197 513	367 041	-3 907 734

(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe BPI France
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France
(4) Participations cotées non consolidées
(5) Participations non cotées non consolidées

La dépréciation nette sur immobilisations financières enregistre 830,4 M€ de dotations pour dépréciations de titres.

NOTE 4 : CREANCES ET DETTES

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2018				
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :						
Créances rattachées à des participations	17 219	109 373	-109 373	0	0	0
Créances de l'actif circulant :						
Clients et comptes rattachés	4	1 955	0	1 955	1 955	0
Comptes clients	4	1 414	0	1 414	1 414	0
Clients - Factures à établir	0	541	0	541	541	0
Autres créances	2 152	250 252	-347	249 905	249 905	0
Créances fiscales	1	400	0	400	400	0
Débiteurs divers - Immobilisations en cours	0	347	-347	0	0	0
Fournisseurs - Avoirs à recevoir / Acomptes	49	7	0	7	7	0
Autres créances	0	142 974	0	142 974	142 974	0
Créances sur cession d'immo. financières	2 102	106 524	0	106 524	106 524	0

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2018					
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes							
Emprunts et dettes financières divers	21	21	0	21	21	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506	265	0	265	265	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 403	280	0	280	280	0	0
Dettes fiscales	2 359	236	0	236	236	0	0
Dettes sociales	43	44	0	44	44	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 952 738	5 691 306	0	5 691 306	1 129 980	4 561 326	0
Autres dettes	8 878	18 281	0	18 281	18 281	0	0

Les clients et comptes rattachés sont principalement liés à des facturations de l'activité de l'accompagnement.

Les débiteurs divers enregistrent les honoraires relatifs aux dossiers d'investissements non encore conclus ; ce poste fait l'objet d'une dépréciation sur les dossiers dont il n'est pas possible de prévoir l'issue à date d'arrêt (cf. point 4.2 Autres actifs des principes et méthodes comptables).

Les autres créances sont constituées par l'avance d'impôt société faite à Bpifrance SA dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les créances sur cession d'immobilisations financières concernent, principalement, un différé de paiement des cessions de titres de participations.

Les dettes sur immobilisations sont constituées des engagements restant à verser aux fonds. Ils concernent principalement les fonds ETI 2020 (1 848 M€), FFI IV (1 829 M€) et Bpifrance Capital I (1 041 M€) (cf. note 7).

NOTE 5 : DISPONIBILITES

Les disponibilités correspondent aux comptes à vue ouverts à la Caisse des Dépôts, chez Natixis et auprès du Trésor Public.

L'évolution de la trésorerie est retracée dans le « Tableau des flux de trésorerie » présenté dans les états de synthèse.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

En milliers d'€	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Résultat 2018	Provisions réglementées	31/12/2018
Capital social	15 520 407						15 520 407
Prime d'apport	210 919						210 919
Prime d'émission	0						0
Réserve légale	213 687		38 847				252 534
Report à nouveau	1 212 758	776 933	-38 847	-550 000			1 400 844
Acomptes sur dividendes répartis en attente d'affectation	-50 000			-100 000			-150 000
Résultat de l'exercice	776 933	-776 933			-700 243		-700 243
Provisions réglementées	20 558					-882	19 676
TOTAL		0	0	-650 000	-700 243	-882	16 554 137

Le capital social est composé de 2 355 145 159 actions d'une valeur nominale de 6,59€, entièrement libérées.

Le résultat de l'exercice 2017, d'un montant de 776,9 M€ a été affecté au compte de report à nouveau par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2018.

Il a également été décidé lors de cette assemblée d'affecter une dotation à la réserve légale pour 38,85 M€ et de distribuer le solde de dividendes de 550 M€.

Le solde de la part non libérée du capital a été libéré et versé, sur l'exercice 2018, pour un montant 1 368,8 M€.

Enfin, les capitaux propres de Bpifrance Participations incluent 19,6 M€ d'amortissements dérogatoires constatés au titre de l'étalement des frais d'acquisition immobilisés des titres en portefeuille.

NOTE 7 : DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

Sont inscrites dans les dettes sur immobilisations la partie restant à appeler du capital émis par les FPCI dont Bpifrance Participations détient des parts, ainsi que sa dette envers la Caisse des Dépôts pour le rachat de Bpifrance International Capital :

- Fonds ETI 2020 :	1 848,3 M€
- Fonds FFI IV :	1 829,2 M€
- Fonds Bpifrance Capital I :	1 041,3 M€
- Fonds Bpifrance Mezzanine I :	239,0 M€
- Fonds FEI :	81,6 M€
- Fonds Innobio 1 & 2 :	71,5 M€
- Fonds FIC D.P. :	63,0 M€
- FAA et FMEA rang 2 :	57,1 M€
- Fonds FIC 4 :	32,1 M€
- Fonds Digital :	22,5 M€
- Fonds Averroès II & III :	22,7 M€
- Fonds FIT :	15,5 M€
- Fonds Patrimoines et Création :	8,6 M€
- Autres FPCI :	12,8 M€
- Dettes CDC :	343,0 M€
- Autres dettes :	3,0 M€

TOTAL 5 691,3M€

NOTE 8 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'€	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits financiers</u>		
Revenus des participations	373 067	323 091
Eutelsat Communications	78 186	74 493
FT1CI	23 771	24 419
Lion Participations (PSA)	54 534	
Orange	177 954	165 243
Autres	38 623	58 937
Revenus des TIAP	26 646	9 299
Revenus des autres titres immobilisés	30 770	40 885
Autres intérêts et produits assimilés	95	281
Comptes bancaires ouverts à la CDC	32	2
Autres	63	279
Autres produits financiers	627	144
Gains de change	363	144
Ecart de conversion	265	
Autres produits financiers	0	0
<u>Charges financières</u>	-3 956	-792
Résultat financier	427 249	372 908

NOTE 9 : PRODUITS D'EXPLOITATION

L'augmentation des produits d'exploitation qui s'élèvent à 8,6 M€ contre 3,9M€ en 2017 est principalement due à la nouvelle activité de l'accompagnement qui a généré 6,5M€ de chiffres d'affaires.

Les autres produits sont constitués de la reprise de dépréciation pour honoraires liés aux dossiers d'investissement en cours, ainsi que de la perception de jetons de présence.

NOTE 10 : CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	31/12/2018	31/12/2017
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et mis à disposition)	-56 975	-48 443
Achats de fournitures et petit équipement	-1	0
Sous-traitances	-33 637	-36 466
Locations	-191	0
Honoraires sur dossiers d'investissement	-10 580	-11 116
Autres honoraires	-7 725	-656
Autres achats et charges externes	-4 840	-206
Personnels intérimaires et mis à disposition	-8 517	0
Personnel intérimaire	0	0
Personnel mis à disposition	-8 517	0
Charges de personnel	0	0
Impôts et taxes	-8 902	-10 240
Autres charges de gestion courante	-230	-226
Dotations aux amortissements	0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation	-347	-402
Charges d'exploitation	-74 971	-59 311

Les sous-traitances concernent les prestations de conseil et d'assistance fournies par Bpifrance Investissement.

Les honoraires sur dossiers d'investissement correspondent aux dépenses effectuées pour étudier des dossiers qui n'ont pas débouché sur un investissement. Les dépenses sur les investissements en cours d'étude sont portées en débiteurs divers au bilan. Ils font l'objet de "dotations aux dépréciations d'exploitation" (cf. point 4.2. Autres Actifs des principes et méthodes comptables).

Les autres honoraires regroupent pour l'essentiel les dépenses liées aux honoraires de commissariat aux comptes, les honoraires de communication, et les honoraires de l'activité de l'accompagnement.

L'augmentation des autres achats et charges externes et du personnel mis à disposition est principalement constituée de charges liées à la nouvelle activité de l'accompagnement.

NOTE 11 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels de l'exercice 2018 sont principalement composés d'un dégrèvement d'impôts sur les sociétés (2,69 M€) qui a fait l'objet d'un remboursement en 2018 à la suite d'une demande datant de 2017 et des reprises aux amortissements dérogatoires (2,7 M€).

NOTE 12 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2018 sont composées des dotations aux amortissements dérogatoires concernant les frais d'acquisition immobilisés pour un montant de 1,81 M€.

NOTE 13 : IMPOTS

<u>En milliers d'€</u>	<u>Bases imposables à taux plein</u>	
	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat financier	68 060	64 743
Résultat d'exploitation	-59 938	-52 183
Résultat sur opérations sur titres	45 455	435 110
Résultat exceptionnel	2 382	4 367
Bases d'impôt à taux plein	55 959	452 037

En raison notamment de l'importance des moins-values et dotations pour dépréciations sur titres de participations bénéficiant du régime du long terme, le résultat fiscal imposable au taux normal s'élève à 55,9 M€ générant une charge d'impôts sur les sociétés de 19,2 M€.

La charge d'impôt société s'élève à 3,3 M€ et est constituée de l'impôt dû au titre de l'exercice pour 19,2M€ et d'un remboursement d'impôt de 22,5 M€ reçu à la suite d'une réclamation contentieuse.

La provision pour impôts d'un montant de 104 M€ correspond à la provision enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2016.

Bpifrance Participations fait partie d'un groupe d'intégration fiscale autour de Bpifrance SA comprenant Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export. Bpifrance Participations calcule individuellement et acquitte son impôt sur les sociétés auprès de Bpifrance SA.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement d'investissements décomposés par métier et par programme

Bpifrance Participations est engagé à financer les besoins des différents véhicules d'investissement, indirectement au travers sa filiale détenue à 100%, FSI PME Portefeuille (FPP). Au 31 décembre 2018, les souscriptions non libérées FPP s'élèvent à 1,2 Md€, dont une partie correspond à des souscriptions en direct de FPP dans des véhicules d'investissement, soit 0,9 Md€ et une autre partie correspond à l'engagement résiduel de FPP dans le fonds de fonds PME, soit 0,3 Md€.

Le fonds de fonds PME (FF PME) créé le 1er janvier 2015, est issu de l'absorption des fonds FFFI III prime et FFI 2 prime par le fonds FFIB prime. Il est souscrit à 100% par FPP pour 1,65 Md€ et souscrit dans les fonds gérés suivants : FIC (174 M€), FIC 2 (180 M€), FIC 3 (146 M€), FIC 5 (195 M€), FIR 1 (380 M€), FIR 2 (100 M€), FIR 4 (150 M€), AEM (30 M€), FSB (5 M€), FSFE (20 M€), Croissance Rail (10 M€), FDEN (27 M€), Bois 2 (25 M€), et Mode et Finance 2 (18 M€).



La décomposition par métier des engagements résiduels de Bpifrance Participations, FPP et FF PME est détaillée ci-dessous :

Métier Innovation

Les engagements résiduels du métier Innovation s'élèvent à 210 M€, et sont portés en direct par Bpifrance Participations sur les fonds Bpifrance Capital I (124 M€), Bpifrance Mezzanine I (6 M€), Innobio (6 M€), Innobio 2 (66 M€) et Patrimoine et Création 2 (9 M€). Il n'y a aucun engagement hors bilan porté par FPP sur le métier Innovation.

Métier Small Cap – Direction du Capital Développement

Les engagements résiduels du métier Small Cap s'élèvent à 0,9 Md€, dont 781 M€ portés en direct par Bpifrance Participations. Cet engagement se répartit entre 691 M€ sur Bpifrance Capital I (levé en 2018), 74 M€ sur Bpifrance Mezzanine I (levé en 2018) et 15 M€ sur France Investissement Tourisme.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Small Cap s'élèvent à 118 M€. Ces engagements se concentrent principalement sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 17 M€ dans FIR 1, de 29 M€ dans FIR 2, de 11 M€ dans FIR 4, de 9 M€ dans Bois 2, de 10 M€ dans Mode et Finance 2, de 9 M€ dans FSFE, de 5 M€ dans Croissance Rail, de 10 M€ dans FDEN et de 0,7 M€ dans le FSB. Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds directement souscrits par FPP (FIR 3 pour 16 M€ et AED C3 pour 2 M€).

Métier Fonds de fonds

Les engagements résiduels du métier Fonds de fonds s'élèvent à 2,8 Md€, dont 2,0 Md€ portés en direct par Bpifrance Participations qui se répartissent sur FFI IV pour 1,83 Md€, le Fonds de fonds Digital pour 23 M€, les fonds Averroès II et III pour 23 M€ et des fonds affiliés pour 85 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Fonds de fonds s'élèvent à 857 M€. Cet engagement se répartit principalement sur FFFI 3 (426 M€), FPMEI (211 M€), FFI 2 (111 M€), FFI B (39 M€), FFI A (25 M€), FFT3 (2 M€), FPCR 2000 (1 M€) et FCIR (1 M€). Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds affiliés pour 42 M€.

Métier Mid & Large Cap

Les engagements résiduels du métier Mid & Large Cap s'élèvent à 2,5 Md€ concentrés sur Bpifrance Participations en direct pour 2,4 Md€. Ces engagements portent sur le fonds ETI 2020 pour 1,8 Md€, Bpifrance Capital I pour 226 M€, Bpifrance Mezzanine I pour 159 M€, sur les fonds automobiles (FAA et FAA rang 2) pour 57 M€, sur FIC 4 pour 32 M€, sur FIC Dette Privée pour 63 M€ et sur des fonds affiliés pour 10 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 56 M€. Ces engagements se concentrent sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 13 M€ dans FIC 5, de 32 M€ dans FIC 2, de 7 M€ dans FIC 3 et de 3 M€ dans FIC.

Une partie des engagements présentés ci-dessus est encadrée par les différentes conventions et sont matérialisées par les programmes d'investissements suivants :

Programme FSI PME Innovation

Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées de FPP relatifs au programme PME Innovation s'élèvent au 31 décembre 2018 à 215 M€ principalement portés par le fonds FPMEI.

Programme FSI France Investissement

Le programme FSI France Investissement a été entièrement engagé pour un total de 2,4 Md€ de 2006 à fin mars 2012 (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme). Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées au 31/12/2018 s'élèvent à 0,27 Md€.

Programme FSI France Investissement 2020

Le programme FSI France Investissement 2020 d'une taille de 4 Md€ est engagé au 31/12/2018 pour un total de 3,9 Md€ (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme) porté par les fonds FFI 3, FFI IV et Fonds de fonds PME. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées relatives à ce programme s'élèvent à 1,6 Md€, dont 1,1 Md€ portés directement par Bpifrance Participations et 0,5 Md€ portés par FPP.

NOTE 15 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination : Bpifrance SA

Forme : Société Anonyme

Au capital de 20 981 406 140 €

Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

RCS : 507 523 678

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site www.bpifrance.fr

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Aucun engagement financier n'est consenti à l'égard des entreprises liées.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 17 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'établissent à 224 680,77 €.



9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Bpifrance Participations

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

MAZARS
61, Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
Bpifrance Participations
27-31 Avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance Participations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les immobilisations financières sont évaluées à la clôture de l'exercice selon leur valeur d'utilité (paragraphe 4.1 de l'annexe des comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris la Défense, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Anik Chaumartin



Pierre Clavié



Matthew Brown



Jean Latorzeff

9.2. Rapport sur les conventions réglementées

Bpifrance Participations

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Mazars
61, Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires,
Bpifrance Participations
27, Avenue du Général Leclerc
94710 Maisons Alfort Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrats de prestation de services (et protocole tarifaire afférent) avec la CDC relatifs au secrétariat financier, au Back Office et à la réception et la transmission d'ordres.

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Augustin de Romanet et M. Alain Quinet, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations à la date de signature de la convention.

Nature et objet :

Ces trois contrats de Prestation de Services, autorisés par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010, couvrent les prestations de services relatives :

- au secrétariat financier des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations),
- au Back Office des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées, et
- à la réception et la transmission des ordres.

Le montant de la rémunération due à la CDC au titre de ces trois contrats de prestation de services et les modalités de paiement de cette rémunération pour l'année 2018 sont fixés dans le Protocole, dont la conclusion a, elle aussi, été autorisée par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010) et par les avenants au contrat de prestation de service et de réception transmission d'ordres et au protocole tarifaire relatif aux contrats de prestation de services conclus entre la CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) qui ont été autorisés par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012). Les avenants ont pris effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

Modalités :

- Entrée en vigueur des trois Conventions de Prestation de Services rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 24 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Entrée en vigueur du Protocole rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 12 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Le Protocole précise en son paragraphe 3.1 que, conformément aux stipulations de chacun des Contrats de Prestation de Services, la rémunération due au titre de chacun desdits contrats sera égale à l'ensemble des coûts engagés par la CDC au titre de l'accomplissement des prestations.
- La CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) ont convenu de modifier par avenant :
 - le Contrat de Prestation de Services et de réception-transmission d'ordres (RTO) afin de préciser les modalités dans lesquelles la CDC réalise les opérations de swap de change au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).
 - le Protocole afin de préciser la description du mode de calcul de la rémunération de la CDC au titre du contrat de prestation de services relatif au Middle Office des titres

détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées et préciser la rémunération qui sera versée par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à la CDC dans le cadre des opérations de swap de change qui seront réalisées par la CDC au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).

En application de ces contrats, au titre de l'exercice 2018, les montants relatifs à ces prestations de services comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Participations au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

- Services relatifs au Secrétariat financier : 312 132,66 € TTC
- Services relatifs au Back Office : 182 244,41 € TTC
- Réception et transmission d'ordres : 283 944,12 € TTC

2. Convention FSI France Investissement 2020

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations et la République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

La Caisse des Dépôts et Consignation représentée au moment de la signature de la convention par M. Antoine Gosset-Grainville, M. Luc Rousseau, M. Jean-Dominique Comolli et M. Augustin de Romanet.

Nature et objet :

La convention FSI France Investissement 2020 conclue par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) avec la CDC, l'Etat et CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement) a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 février 2012 (et approuvée par l'assemblée générale du 14 juin 2012).

Modalités :

- Un programme public d'accompagnement du capital-risque et du capital-développement a été mis en place. Ce programme, qui prendra le relais du programme FSI France Investissement à partir de 2012, définit le rôle de l'Etat, de la CDC, du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) et de CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement).
- La durée de ce programme est de 10 ans à compter du 1er janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2018 dans les comptes de Bpifrance Participations.

3. Avenant au pacte d'actionnaires relatif à Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

La Caisse des Dépôts et Consignations représentée à la date de signature de la convention par M. Jean-Pierre Jouyet

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires conclu le 31 janvier 2007 (tel que modifié par avenants en date du 29 septembre 2008 et du 16 juin 2009) relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A, a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 24 juin 2013 (et approuvé par l'assemblée générale du 14 mai 2014).

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance et de l'apport en nature des titres de la Société FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à BPI-Groupe, le FSI devait conclure un avenant au pacte d'actionnaires relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A afin que le FSI puisse conserver sa participation dans Tyrol sans avoir à la rétrocéder à la CDC.

Cet avenant prévoit toutefois que dans le cas où le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) cesserait d'être contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L233-3 du code de commerce par la CDC, la Société sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol à la CDC.

Au 31 décembre 2018, aucune incidence financière au titre de ce contrat n'est inscrite dans les comptes de Bpifrance Participations.

4. Convention d'assistance et de conseil en investissement ETIGE entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 11 février 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, d'acquérir ou de céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à prix coûtant sur la base du budget ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire)/GE (Grandes Entreprises) augmenté des charges de structure annuelles, comme ce qui a été convenu et arrêté lors de la création du Fonds ETI 2020.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 18 127 855,69 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

5. Convention d'assistance et de conseil en investissement Large Venture entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au moins élevé des montants suivants :

- 2% (hors taxes) par an de l'enveloppe de 500 000 000 € dédiés à l'activité Large Venture, ou
- le plus élevé des deux montants suivants : (i) 3% (hors taxes) de la valeur brute des participations diminuée du coût d'acquisition des participations cédées, ou (ii) 1,4% (hors taxes) du montant de 500 000 000 € dédiée à l'activité Large Venture.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 11 979 999,99 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

6. Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

La mise en place de cette convention intervient également dans le cadre de la restructuration du pôle Investissement de Bpifrance et du transfert des moyens humains à Bpifrance Investissement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 59 900 € HT.

7. Convention d'assistance et de conseil en investissement « autres participations » entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 27 juin 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au produit de la valeur brute des investissements en portefeuille (ou, en cas d'investissement au travers de fonds, au produit de la valeur brute des montants souscrits net des amortissements) au premier jour de chaque trimestre civil et d'un pourcentage s'élevant à :

- 2% HT si l'investissement est fait directement dans des sociétés opérationnelles ou des holdings de détention de sociétés opérationnelles,
- 0,25% HT si l'investissement est fait au travers de fonds ou d'autres entités de capital-investissement ainsi que dans des organismes de placement collectifs,
- 1% HT si l'investissement est fait au travers de fonds étrangers ou d'autres entités de capital-investissement étrangères.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 2 474 510,11 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

8. Mandat relatif au back-up des opérations de marché

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention signée entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement permettant à cette dernière de se substituer à Bpifrance Investissement pour la réception transmission d'ordres sur les marchés financiers autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participation mandate Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou à la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou à la cession de tout type d'actifs financiers. La négociation sera réalisée par le département Marchés de la Direction des Opérations Finance (DOF) avec le concours du Middle Office de Bpifrance Investissement sur la base de relevés de décisions ou de comptes rendus établis par le Comité d'investissement, le Conseil d'administration ou le représentant légal de Bpifrance Participations, ou toute personne ayant reçu une délégation dans ce domaine.

Une rémunération forfaitaire de 20 000 € HT est due en cas d'activation des services de Bpifrance Financement.

Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

9. Convention de prestation de services dans le cadre de la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention de prestation de services dans le cadre de la mise en place de contrats financiers et instruments dérivés par Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'administration du 30 juillet 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participations sera amenée à contracter des opérations sur des instruments dérivés (principalement des equity-swaps) et délèguera toute la gestion back-office et middle-office à Bpifrance Financement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 60 000 € HT.

10. Pacte d'actionnaires relatif à la participation dans Orange

Partie cocontractante :
La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :
M. Antoine Saintoyant

Nature et objet :
Nouveau pacte d'actionnaire relatif à la participation dans Orange signé entre Bpifrance Participations et l'Etat a pour objet la formalisation du concert existant entre Bpifrance Participations et la République Française du chef de leurs participations respectives dans Orange. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvé par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

- La durée de ce pacte d'actionnaires est de deux ans renouvelable et sera caduc dès lors que les deux parties détiendront moins de 5% du capital et des droits de vote ;
- Le pacte prévoit une concertation préalablement au vote des résolutions d'Assemblée générale : engagement d'échanger les points de vue respectifs et à rechercher une position commune sur les résolutions, sans toutefois que les parties ne soient tenues d'y parvenir ;
- L'instance de concertation aura aussi pour objet de permettre aux parties de se concerter sur leurs décisions de conversion de leurs titres Orange et de constater les déclarations à effectuer, notamment à l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des obligations statutaires, légales ou réglementaires relatives au nombre ou au pourcentage de droits de vote qu'elles détiennent ;
- L'Etat assumera seul la responsabilité d'un franchissement à la hausse du seuil de pourcentage des droits de vote déclenchant une offre publique obligatoire.

Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

11. Contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement

Partie cocontractante :
Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :
Nicolas Dufourcq

Nature et objet :
Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2016 (et approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité. Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance Participations détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 – page 9

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois.
Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention.
La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans.

Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Arak Chaumartin



Pierre Clavié



Jean Latorzeff



Matthew Brown

10. ANNEXES :

-	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2018	69
-	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	70



ANNEXE 1 : LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2018

Filiales et participations (en K€)					Informations financières									
					Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - <u>Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société</u>														
Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu)														
FSI-PME PORTEFEUILLE	Siren 492 670 260	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	✓ (1)	2 740 000	(90 872)	100,0%	2 698 762	2 698 762	-	-	-	93 573	-	31/12/2018
Lion Participations	Siren 632 013 843	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	✓ (1)	562 409	1 256 915	100,0%	1 874 741	1 874 741	-	-	-	56 882	54 534	31/12/2018
Bpifrance Investissement	Siren 433 975 224	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	✓ (1)	20 000	25 352	100,0%	165 289	165 289	-	-	165 671	18 706	10 000	31/12/2018
FT1 CI	Siren 385 129 036	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	✓ (1)	68 163	606 995	100,0%	893 720	893 720	-	-	-	30 428	23 771	31/12/2018
Bpifrance International Capital	Siren 504 586 363	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	✓ (1)	355 415	0	100,0%	343 000	343 000	-	-	-	(3 326)	-	31/12/2018
Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu)														
Eutelsat Communications	Siren 481043040	70 rue Balard - 75015 Paris	✓ (2)	232 800	2 140 900	26,4%	1 195 807	1 097 719	-	-	1 407 900	290 100	78 186	30/06/2018
AVRIL POLE VEGETAL	Siren 328319033	11 rue Monceau - 75008 Paris	✓ (2)	102 576	881 468	18,7%	288 000	INC	-	-	1 972 094	(145 375)	-	31/12/2017
Vallourec	Siren 552142200	27 av du GI Leclerc - 92100 Boulogne Billancourt	(2) (3)	915 976	760 409	14,6%	694 262	108 414	-	-	1 843 848	(306 569)	-	30/06/2018
B - <u>Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société</u>														
Filiales (plus de 50% du capital détenu)								85 987	71 397	-	-		-	
Participations (10 à 50% du capital détenu)								1 246 922	779 959	97 323	-		9 596	

(1) Chiffres issus des comptes sociaux de la société

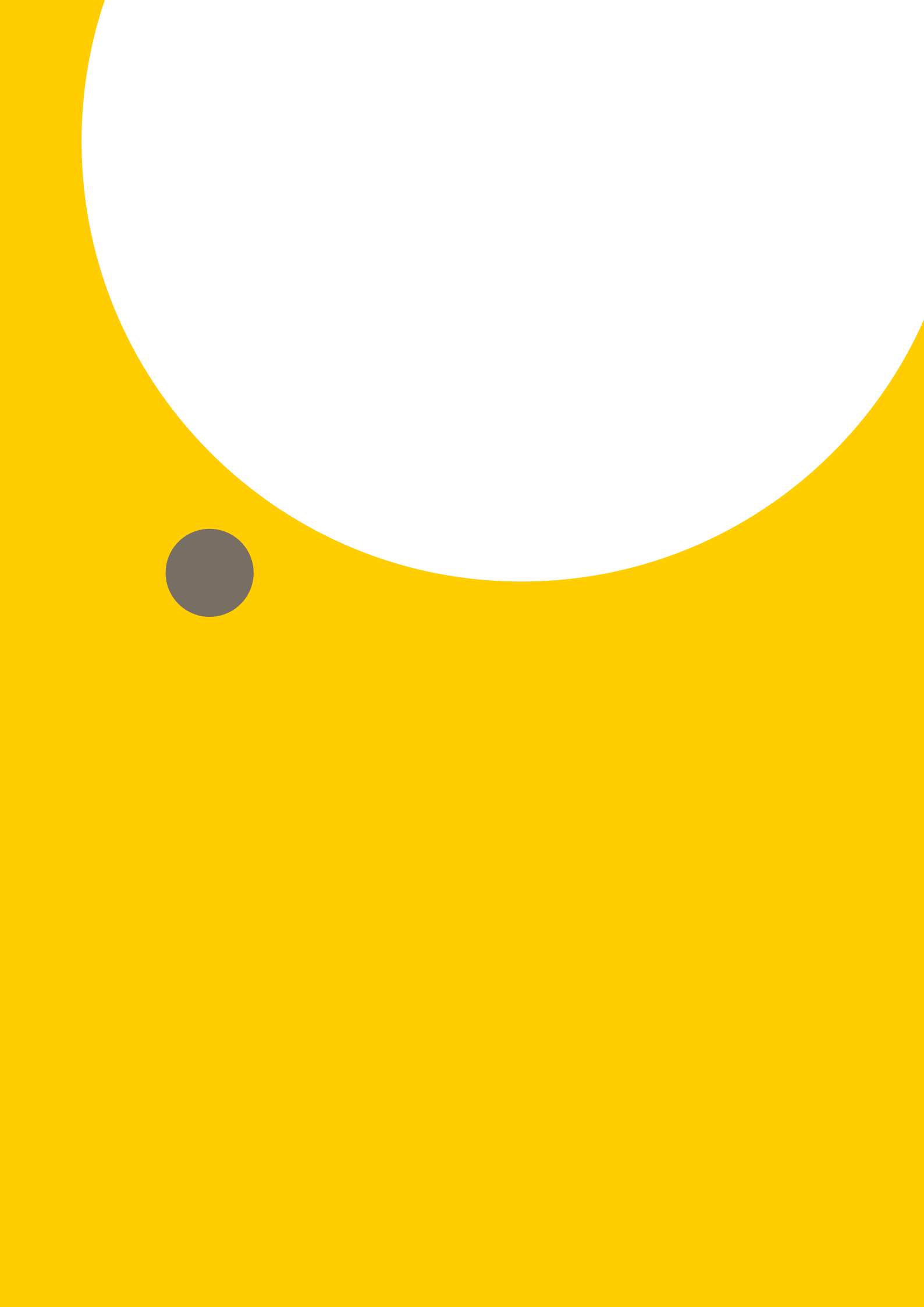
(2) Chiffres issus des comptes consolidés, le montant du résultat correspond au résultat net part du Groupe

(3) Pour l'essentiel, données basées sur une situation semestrielle

INC : Information Non Communiquée.

ANNEXE 2 : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ARRETEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 24 AVRIL 2019

	Euros
Résultat de l'exercice à répartir	- 700 243 062,95
Report à nouveau	1 400 844 399,84
Soit un solde disponible de	700 601 336,89
Dotation à la réserve légale	-
Soit un bénéfice distribuable de	700 601 336,89
Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,063 € par action)	- 150 000 000,00
Distribution du solde du dividende (environ 0,192 € par action)	- 454 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,256 € par action)	- 604 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Total du report à nouveau après affectation du résultat	96 601 336,89





Bpifrance Participations

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 15 520 406 597,81 €

509 584 074 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 15.520.406.597,81 euros
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex
RCS Créteil 509 584 074
(la « **Société** »)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 15 MAI 2019

Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire (l'« **Assemblée** »), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société. Nous vous rappelons que vous êtes appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
- rapports des commissaires aux comptes
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- ratification de la cooptation de Madame Sophie STABILE
- ratification de la cooptation de Monsieur Julien TOGNOLA
- constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

A titre extraordinaire :

- rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
- Approbation de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant en nominal de 411 395 999,26 euros par l'émission de 62 427 314 actions d'une valeur nominale de 6,59 euros et création d'une prime d'émission globale de 0,74 euros, sous condition suspensive
- Modification de l'article 6 des statuts, sous condition suspensive
- Modification de l'Annexe A des statuts pour prise en compte de l'amendement de la doctrine de Bpifrance

Le présent rapport a été établi en complément du rapport de gestion afin de vous informer des modifications apportées le 24 avril 2019 par votre Conseil au texte des projets de résolutions arrêtés le 14 mars 2019. En synthèse, ces modifications portent sur les points suivants :

A titre ordinaire

- (1) le texte du projet de la deuxième résolution (**affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018**) prévoit une distribution de dividendes à concurrence de 604 M€ (dont 150 M€ distribués en décembre 2018 sous forme d'acompte sur dividendes) ;

A titre extraordinaire

- (1) Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant en nominal de 411 395 999,26 euros (**huitième et neuvième résolutions**)
- (2) Modification de l'Annexe A des statuts à la suite de l'amendement de la doctrine de Bpifrance (**dixième résolution**)

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Il vous est proposé d'approuver la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentée par le Conseil d'administration.

		Euros
Résultat de l'exercice à répartir	-	700 243 062,95
Report à nouveau		1 400 844 399,84
Soit un solde disponible de		700 601 336,89
Dotation à la réserve légale		-
Soit un bénéfice distribuable de		700 601 336,89
Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,063 € par action)	-	150 000 000,00
Distribution du solde du dividende (environ 0,192 € par action)	-	454 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,256 € par action)	-	604 000 000,00
Dotation aux autres réserves		-
Total du report à nouveau après affectation du résultat		96 601 336,89

2. Marche des affaires sociales

Conformément aux dispositions des articles L.225-129 et R. 225-113 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après une synthèse des événements relatifs à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours ainsi que toutes indications utiles sur les motifs de l'augmentation de capital proposée au titre de la huitième résolution.

Synthèse des événements relatifs à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours

- Le Conseil d'administration de la Société a autorisé la modification de la doctrine de Bpifrance le 24 avril 2019.
- S'agissant des opérations de cession :

- cession partielle (6,66% du capital pour 283,9 M€) de la participation détenue dans Eutelsat Communications, au cours unitaire de 18,3 €. Cette cession a permis de réaliser une plus-value IFRS de 19,2 M€.
 - sortie totale de l'ETI Crystal / Ercom (expert français des communications sécurisées), réalisée sur la base d'un produit de cession de 42,3 M€ dont 22,2 M€ de plus-value et un multiple de 2,1 x le montant investi. A noter qu'une partie du produit de cession a été réalisée par apport de titres de la société Bleckwen (fintech exploitant l'Intelligence Artificielle pour lutter contre la fraude en partenariat avec les banques et les institutions financières) pour 3 M€.
 - La Société a également enregistré la sortie totale de sa participation dans NTL Holding (tram sur pneus) avec une moins-value de près de -32 M€, sans impact sur la création de valeur car la participation était totalement dépréciée.
 - La Société a enregistré un produit de cession de 382 M€ (dont près de 206 M€ de plus-value) à la suite de l'apport des titres Gemalto au groupe Thales dans le cadre de l'OPA amorcée fin 2017.
 - A noter également la cession totale de la participation dans Kyriba pour 71,5 M€, soit 3,6 x le montant investi.
- S'agissant des opérations d'investissement :
- Au 23 avril 2019, 5,038 % du capital de la société Volver a été acquis pour un montant de 327,3 M€. Le prix moyen d'acquisition est de 27,0498 euros. L'objectif est d'acquérir 5,24% du capital de la société.
 - La Société, via l'activité Large Venture, a investi 51 M€ dans 6 sociétés dont un nouvel investissement de 10,1 M€ dans 360LEARNING (Plateforme de digital learning commercialisée en SaaS) et deux réinvestissements dans Younited Credit (pour 30 M€) et dans Doctolib (pour 6,2 M€).
 - Le 21 mars 2019, la Société a acquis les parts A du FPCI FSN PME - Ambition Numérique auprès de l'EPIC Bpifrance. Elle avait également acquis, le 14 décembre 2018, auprès de la Caisse des Dépôts, les actions composant le capital de CDC International Capital. Ces acquisitions ont été intégralement financées par des crédits-vendeurs consentis respectivement par l'EPIC Bpifrance et par la Caisse des Dépôts, conformément au protocole d'accord relatif à l'acquisition de ces titres. A la date des présentes, ces crédits-vendeurs affichent un solde débiteur de, respectivement, 205 689 000 euros et 237 687 100 euros.

Motifs de l'augmentation de capital proposée au titre de la huitième résolution

Il est envisagé que l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts, actionnaires détenant chacun 50% moins une action du capital de Bpifrance SA, apportent chacun à celle-ci une créance de 205 698 000 euros (respectivement la « **Créance FAN** » et la « **Créance CDC-IC** ») détenue sur la Société au titre des crédits-vendeurs mentionnés ci-avant.

Les apports de la Créance FAN et de la Créance CDC-IC seraient rémunérés respectivement par une augmentation de capital de Bpifrance SA à concurrence de 205 697 998,34 euros (assortie d'une prime globale de 1,66 euro) et par une augmentation de capital de Bpifrance SA à concurrence de 205 697 998,34 euros (assortie d'une prime globale de 1,66 euro).

A la suite de la réalisation de ces apports (prévue pour le 15 mai 2019), Bpifrance SA détiendra sur la Société une créance de 411 396 000 euros.

L'augmentation du capital de la Société proposée au titre de la huitième résolution permettrait, en cas de libération de la souscription par compensation avec cette créance de 411 396 000 euros, d'incorporer cette créance en quasi-totalité au capital de la Société, le solde (0,74 euros) étant affecté à un compte de prime d'émission.

3. Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant en nominal de 411 395 999,26 euros

Nous souhaiterions vous soumettre un projet d'augmentation de capital en numéraire, sous condition **suspensive** de la réalisation des augmentations de capital consécutives aux apports de la Créance FAN et de la Créance CDC-IC, d'un montant nominal de 411 395 999,26 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription par la création de 62 427 314 actions nouvelles d'une valeur nominale de 6,59 euros, émises avec une prime d'émission globale de 0,74 euros, correspondant à une souscription d'un montant total de 411 396 000 euros.

Cette prime d'émission sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée des actionnaires de la Société, et sur lequel seront imputés tous les frais, charges et impôts consécutifs engagés dans le cadre de l'augmentation de capital.

A l'issue de cette opération, le capital de la Société serait de 15.931.802.597,07 euros, divisé en 2.417.572.473 actions d'une valeur nominale de 6,59 euros chacune.

Les actionnaires bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible et à titre réductible.

Les actions émises dans le cadre de l'augmentation du capital seront libérées à hauteur (i) du quart ($\frac{1}{4}$) au moins de leur valeur nominale et (ii) en totalité pour la partie correspondant à la prime d'émission, à la souscription par versement en numéraire ou par compensation avec une créance liquide et exigible et revêtiront la forme nominative jusqu'à leur entière libération. Elles porteront jouissance dès la date de réalisation de l'augmentation de capital, seront entièrement et immédiatement assimilées aux actions anciennes, et seront soumises, dès leur création, à toutes les stipulations des statuts.

La souscription sera reçue au plus tard le 14 août 2019 à 12 heures et sera close par anticipation dès lors que la totalité des actions aura été souscrite.

Les fonds correspondant à la libération en espèces de la souscription seront déposés sur un compte ouvert au nom de la Société auprès de Bpifrance Financement au 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort (94710 Cedex), qui établira un certificat de souscription et de versement.

Il sera donné tous pouvoirs au Président-Directeur général, avec faculté de subdélégation, à l'effet de (i) recueillir les souscriptions, prendre toute mesure, signer tous actes, faire toutes déclarations et effectuer toutes formalités nécessaires ou utiles à la réalisation de l'augmentation de capital, (ii) procéder à la clôture anticipée de la souscription et constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et (iii) prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités requises, en ce compris pour procéder à la modification des statuts.

4. Modification de l'Annexe A des statuts pour prise en compte de l'amendement de la doctrine de Bpifrance

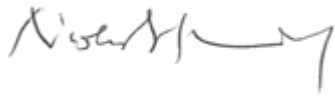
Le Conseil d'administration de la Société a validé l'amendement de la doctrine de Bpifrance le 24 avril dernier.

Il est proposé de modifier l'Annexe A des statuts, qui liste les décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil, pour y ajouter principalement une catégorie de décisions soumises à l'autorisation du Conseil.

Cette catégorie recouvre les décisions d'investir dans des fintechs disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance représentant pour la Société un investissement supérieur à cinq millions (5.000.000) d'euros. Il est entendu qu'en aucun cas (i) la décision de souscription ou d'acquisition ne pourra excéder un montant de deux cents millions (200.000.000) d'euros et que (ii) la Société ne pourra détenir plus de 20% du capital ou des droits de vote, immédiatement ou à terme, de ces fintechs.

Vous trouverez ci-joint le texte des projets de résolutions soumis à votre vote.

Nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion pour toute information complémentaire qui ne figurerait pas dans le présent rapport.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'N. H. M.' or similar, with a stylized, cursive script.

Le Conseil d'administration

Annexe - Projet de résolutions

A TITRE ORDINAIRE

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de 700 243 062,95 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à -700 243 062,95 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 1 400 844 399,84 euros, le solde disponible s'élève à 700 601 336,89 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le solde disponible de la manière suivante :

	Euros
Résultat de l'exercice à répartir	- 700 243 062,95
Report à nouveau	1 400 844 399,84
Soit un solde disponible de	700 601 336,89
Dotation à la réserve légale	-
Soit un bénéfice distribuable de	700 601 336,89
Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,063 € par action)	- 150 000 000,00
Distribution du solde du dividende (environ 0,192 € par action)	- 454 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,256 € par action)	- 604 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Total du report à nouveau après affectation du résultat	96 601 336,89

L'Assemblée générale, constatant que le Conseil d'administration du 19 décembre 2018 a décidé la mise en paiement, avant le 28 décembre 2018, d'un acompte sur dividende global de 150 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,063 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.

L'Assemblée générale décide la mise en distribution du solde du dividende d'un montant global de 454 M€ (soit environ 0,192 euro par action).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'un dividende de 224 916 361,73 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,0955 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2015, qu'un dividende de 320 299 741,62 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,136 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2016 et qu'un dividende de

550 000 000 d'euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,23 euros) a été distribué au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée générale décide que le dividende mentionné ci-avant sera mis en paiement au plus tard le 28 juin 2019.

- **Troisième résolution** (approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport.

- **Quatrième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Sophie STABILE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Sophie STABILE en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Martine GEROW pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

- **Cinquième résolution** (ratification de la cooptation de Monsieur Julien TOGNOLA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Julien TOGNOLA en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pascale FAURE pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

- **Sixième résolution** (constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société, laquelle résulte de la cessation de son activité de Commissaire aux comptes à compter du 30 juin 2018 et décide de ne pas nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

- **Septième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- **Huitième résolution (Approbation de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant en nominal de 411 395 999,26 euros par l'émission de 62 427 314 actions d'une valeur nominale de 6,59 euros et création d'une prime d'émission globale de 0,74 euros sous condition suspensive)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce et constatant que le capital social est intégralement libéré, **décide, sous condition suspensive de (a)** la réalisation de l'augmentation de capital de Bpifrance SA à concurrence de 205 697 998,34 euros par voie d'apport en nature de la créance détenue par l'EPIC Bpifrance sur Bpifrance Participations et de **(b)** la réalisation de l'augmentation de capital de Bpifrance SA à concurrence de 205 697 998,34 euros par voie d'apport en nature d'une créance détenue par la Caisse des Dépôts sur Bpifrance Participations (la « **Condition Suspensive** ») :

1. d'augmenter le capital social en numéraire d'une somme de 411 395 999,26 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription par la création de 62 427 314 actions de numéraire d'une valeur nominale de 6,59 euros ;
2. que les actions nouvelles seront émises avec une prime d'émission globale de 0,74 euros, correspondant à une souscription d'un montant total de 411 396 000 euros. Cette prime d'émission sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée des actionnaires de la Société, et sur lequel seront imputés tous les frais, charges et impôts consécutifs engagés dans le cadre de l'augmentation de capital ;
3. que les actionnaires bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible et à titre réductible ;
4. que les actions émises dans le cadre de l'augmentation du capital seront libérées à hauteur (i) du quart ($\frac{1}{4}$) au moins de leur valeur nominale et (ii) en totalité pour la partie correspondant à la prime d'émission, à la souscription par versement en numéraire ou par compensation avec une créance liquide et exigible et revêtiront la forme nominative jusqu'à leur entière libération ;
5. que les actions nouvelles porteront jouissance dès la date de réalisation de l'augmentation de capital, seront entièrement et immédiatement assimilées aux actions anciennes, et seront soumises, dès leur création, à toutes les stipulations des statuts ;
6. que la souscription sera reçue au plus tard le 14 août 2019 à 12 heures et sera close par anticipation dès lors que la totalité des actions à émettre en vertu de la présente résolution aura été souscrite ;
7. que les fonds correspondant à la libération en espèces de la souscription seront déposés sur un compte ouvert au nom de la Société auprès de Bpifrance Financement au 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort (94710 Cedex), qui établira un certificat de souscription et de versement ; et
8. de donner tous pouvoirs au Président-Directeur général, avec faculté de subdélégation, à l'effet de (i) recueillir les souscriptions, prendre toute mesure, signer tous actes, faire toutes déclarations et effectuer toutes formalités nécessaires ou utiles à la réalisation de l'augmentation de capital, (ii) procéder à la clôture anticipée de la souscription et constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et (iii) prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités requises, en ce compris pour procéder à la modification des statuts.

• **Neuvième résolution (Modification de l'article 6 des statuts, sous condition suspensive)**

L'Assemblée générale décide sous réserve de réalisation de la Condition Suspensive et de réalisation de l'augmentation de capital visée dans la huitième résolution :

1. de modifier le point n°1 "Apports" de l'article 6 "Apports - Capital social" des statuts de la Société, en y insérant *in fine* l'alinéa suivant :

"Par décisions en date du 15 mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 411 395 999,26 euros pour le porter à 15 931 802 597,07 euros, avec une prime d'émission globale d'un montant de 0,74 euros, par création de 62 427 314 actions nouvelles de 6,59 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites par Bpifrance SA".

2. de modifier le point n°2 "Capital social" de l'article 6 "Apports - Capital social" des statuts de la Société de la manière suivante :

"Le capital social est fixé à 15 931 802 597,07 euros, divisé en 2 417 572 473 actions de 6,59 euros de valeur nominale chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts".

- **Dixième résolution (Modification de l'Annexe A des statuts pour prise en compte de l'amendement de la doctrine de Bpifrance)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, l'Annexe A des statuts, pour :

- (a) y ajouter une catégorie de décisions soumises à l'autorisation du Conseil (nouveau 16. de l'Annexe A)

Rédaction du nouveau 16 de l'Annexe A :

- 16. Toute décision de souscription ou d'acquisition (ou de conclusion de tout accord liant la Société en vue de la souscription ou de l'acquisition), par tout moyen, d'actions ou de titres émis par une fintech disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance, et représentant pour la Société un investissement ou une valeur d'apport (en une ou plusieurs fois par ligne de participation), immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, d'un montant supérieur à cinq millions (5.000.000) d'euros étant entendu qu'en aucun cas (i) la décision de souscription ou d'acquisition ne pourra excéder un montant de deux cents millions (200.000.000) d'euros et (ii) la Société ne pourra détenir plus de 20% du capital ou des droits de vote, immédiatement ou à terme, de la société émettrice ;
- (b) Renommer en conséquence les cas d'autorisation préalable visés aux 16. à 22. de l'actuelle Annexe A ;
- (c) modifier le cas d'autorisation préalable visé au 16. de l'actuelle Annexe A (renuméroté 17) pour préciser que ce cas d'autorisation ne concerne pas les projets d'investissements et de cessions dans des fintech disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance.

Nouvelle rédaction du 16. de l'actuelle Annexe A (renuméroté 17.) (modifications en gras):

- 17. Toute décision de souscription ou d'acquisition (ou de conclusion de tout accord liant la Société en vue de la souscription ou de l'acquisition), par tout moyen, de titres, parts ou droits de quelque nature que ce soit émis par une société (**autre qu'une fintech disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance**) ou toute autre entité ou d'un OPCVM et représentant pour la Société un investissement ou une valeur d'apport (en une ou plusieurs fois par ligne de participation), immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, d'un montant compris entre cent millions (100.000.000) d'euros et deux cents millions (200.000.000) d'euros
